

## **InVivo Retail**

Exercices clos les 30 septembre 2020 et 2021

**Rapport d'audit des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**SCP MONTIEL ET ASSOCIES**  
14, rue Portalis  
75008 Paris  
S.C.P. au capital de € 35 342,10  
349 954 636 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
3, rue Emile Masson  
CS 21919  
44019 Nantes cedex 1  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **InVivo Retail**

Exercices clos les 30 septembre 2020 et 2021

### **Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Membres du Conseil de Surveillance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société InVivo Retail et en application du règlement (UE) n° 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n° 2019/980 dans le cadre du projet d'apport de la société InVivo Retail à une société dont les titres de capital sont admis à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société InVivo Retail relatifs aux exercices clos les 30 septembre 2020 et 2021, établis pour les besoins du prospectus et, présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes des exercices clos les 30 septembre 2020 et 2021. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil de surveillance.  
Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du prospectus, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière aux 30 septembre 2020 et 2021 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Evénements impactant la comparabilité des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés concernant la non-comparabilité des comptes du fait du changement de date de clôture.

Paris et Nantes, le 3 juin 2022

Les Commissaires aux Comptes

SCP MONTIEL ET ASSOCIES



Pierre Laborde

ERNST & YOUNG et Autres



Willy Rocher



COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2021

## SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	4
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	5
ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	6
ÉTATS DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	7
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	8

# ÉTATS FINANCIERS

## Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (En millions d'euros)	Notes	30-sept-21	30-sept-20
		Exercice de 12 mois	Exercice de 15 mois
Chiffre d'affaires	5/6.1	867,1	855,2
<b>Revenus Totaux</b>		<b>867,1</b>	<b>855,2</b>
Achats consommés	6.2	(464,9)	(471,0)
Charges de personnel	8	(166,6)	(170,4)
Impôts et taxes	6.2	(11,5)	(12,9)
Autres charges d'exploitation	6.2	(125,4)	(123,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes de reprises	6.2	(52,0)	(62,2)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>46,7</b>	<b>15,4</b>
Autres produits et charges opérationnels	6.3	6,4	0,5
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>53,1</b>	<b>15,9</b>
Résultat financier	11.4	(17,8)	(20,5)
<b>Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence</b>		<b>35,3</b>	<b>(4,6)</b>
Impôts sur les bénéfices	9	(0,6)	(8,0)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		0,6	0,3
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>35,4</b>	<b>(12,4)</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	12.4	(0,6)	(1,1)
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>34,7</b>	<b>(13,5)</b>
<hr/>			
<b>Résultat net par action en euros</b>		<b>30-sept-21</b>	<b>30-sept-20</b>
Des activités poursuivies, part du Groupe		1,94	-0,75
De l'ensemble consolidé, part du Groupe		1,94	-0,75

## État du résultat global consolidé

Etat du résultat global consolidé (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
	Exercice de 12 mois	Exercice de 15 mois
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>35,4</b>	<b>(12,4)</b>
Écarts actuariels	(0,6)	(0,6)
Effets d'impôt	0,1	0,2
<b>Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice, nets d'impôt</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,5)</b>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice, net d'impôt</b>	<b>34,9</b>	<b>(12,8)</b>
<i>Dont part du Groupe</i>	34,3	(14,0)
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	0,6	1,1

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 12.3.1

## État de la situation financière consolidée

<b>ACTIFS</b> (En millions d'euros)	Notes	30-sept-21	30-sept-20
Goodwill	10.1	81,9	82,2
Immobilisations incorporelles	10.2	80,2	73,3
Immobilisations corporelles	10.3	101,4	103,1
Actifs au titre de droits d'utilisation	7.1	221,6	220,3
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	3.3	9,7	9,0
Autres actifs non courants	6.7	6,1	6,3
Actifs d'impôts différés	9.2	15,1	6,2
<b>Actifs non courants</b>		<b>516,1</b>	<b>500,3</b>
Stocks	6.4	135,8	136,2
Créances clients	6.5	158,5	180,4
Autres actifs courants	6.6	48,8	75,9
Créances d'impôts courants		10,6	11,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.2	57,0	102,8
Actifs détenus en vue de la vente	3.4	11,7	0,0
<b>Actifs courants</b>		<b>422,4</b>	<b>507,2</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>938,4</b>	<b>1 007,5</b>

<b>PASSIFS</b> (En millions d'euros)	Notes	30-sept-21	30-sept-20
		Exercice de 12 mois	Exercice de 15 mois
Capital social	12.2	17,9	17,9
Primes, titres auto-détenus, autres réserves et résultats		121,1	89,2
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>139,0</b>	<b>107,0</b>
<b>Intérêts ne donnant pas le contrôle</b>	12.4	<b>3,1</b>	<b>5,4</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>142,1</b>	<b>112,4</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	8.2	13,3	12,4
Autres provisions non courantes	13	6,8	12,1
Dettes financières brutes non courantes	11.3	176,4	177,9
Passifs de loyers non courants	7.1	196,2	200,6
Autres dettes non courantes		0,2	0,2
Passifs d'impôts différés	9.2	1,1	(0,0)
<b>Passifs non courants</b>		<b>394,1</b>	<b>403,2</b>
Autres provisions courantes	13	4,5	0,0
Dettes fournisseurs		212,1	229,0
Dettes financières brutes courantes	11.3	0,5	0,6
Passifs de loyers courants	7.1	34,3	28,9
Dettes d'impôts exigibles		5,9	5,4
Autres dettes courantes	6.8	85,9	94,9
Trésorerie passive	11.2	59,0	133,1
<b>Passifs courants</b>		<b>402,2</b>	<b>491,8</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>938,4</b>	<b>1 007,5</b>

## État des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés (En millions d'euros)	Notes	30-sept-21	30-sept-20
		Exercice de 12 mois	Exercice de 15 mois
Résultat net des activités poursuivies		35,4	(12,4)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>35,4</b>	<b>(12,4)</b>
Résultat net des sociétés mises en équivalence		(0,6)	(0,3)
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</i>			
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.1	57,0	68,6
Reprises sur amortissements et provisions	4.1	(5,3)	(18,5)
Plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés		(6,7)	2,0
Coût de l'endettement financier net		6,8	8,7
Intérêts financiers nets versés au titre des contrats de location	11.4	8,7	11,4
Charge nette d'impôt		0,6	8,0
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>95,9</b>	<b>67,6</b>
Impôts versés		(6,1)	(17,6)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	4.2	<b>2,1</b>	<b>46,4</b>
Stocks et en-cours		(8,7)	4,6
Clients et comptes rattachés		19,6	4,2
Fournisseurs et comptes rattachés		(15,0)	27,1
Dettes sociales et fiscales		0,7	6,7
Autres dettes et créances diverses		5,5	3,9
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</b>		<b>91,9</b>	<b>96,4</b>
<b>Acquisition d'immobilisations</b>		<b>(29,1)</b>	<b>(37,8)</b>
Immobilisations incorporelles	4.3	(9,4)	(10,7)
Immobilisations corporelles	4.3	(18,4)	(26,3)
Immobilisations financières		(1,2)	(0,8)
<b>Cessions et réductions d'immobilisations</b>		<b>2,6</b>	<b>1,9</b>
Immobilisations incorporelles	4.4	0,1	0,1
Immobilisations corporelles	4.4	1,3	0,8
Immobilisations financières		1,3	1,0
Variations de périmètre	4.5	16,1	6,8
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>		<b>(10,4)</b>	<b>(29,1)</b>
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(0,2)	(0,3)
Transactions entre le Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle		(5,2)	0,0
Remboursement des dettes financières		(2,5)	(13,3)
Remboursement des passifs de loyer		(29,8)	(36,2)
Intérêts financiers nets versés		(15,6)	(20,2)
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>		<b>(53,3)</b>	<b>(69,9)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>28,2</b>	<b>(2,6)</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>		<b>(30,3)</b>	<b>(27,7)</b>
<i>Dont trésorerie nette d'ouverture des activités poursuivies</i>		<i>(30,3)</i>	<i>(27,7)</i>
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>(2,1)</b>	<b>(30,3)</b>
<i>Dont trésorerie nette d'ouverture des activités poursuivies</i>		<i>(2,1)</i>	<i>(30,3)</i>

## État de variation des capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres (En millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	A
<b>Capitaux propres au 30 juin 2019</b>	<b>17,9</b>	<b>131,6</b>	<b>15,9</b>	<b>0,0</b>	<b>(49,2)</b>	
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Affectation du résultat antérieur	0,0	0,0	(49,2)	0,0	49,2	
Résultat net	0,0	0,0	0,0	0,0	(13,5)	
<b>Résultat global</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(49,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>35,7</b>	
Dividendes distribués	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Opérations sur le capital	(0,0)	0,0	(0,0)	0,0	0,0	
Variation des écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Variations de périmètre / % d'intérêt avec prise / perte de contrôle	0,0	0,0	(0,0)	0,0	0,0	
Variations de périmètre / % d'intérêt sans prise / perte de contrôle	0,0	0,0	4,9	0,0	0,0	
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2020</b>	<b>17,9</b>	<b>131,6</b>	<b>(28,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>(13,5)</b>	
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Affectation du résultat antérieur	0,0	0,0	(13,5)	0,0	13,5	
Résultat net	0,0	0,0	0,0	0,0	34,7	
<b>Résultat global</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(13,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>48,2</b>	
Dividendes distribués	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Opérations sur le capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres variations	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	
Variations de périmètre / % d'intérêt sans prise / perte de contrôle	0,0	0,0	(2,4)	(0,0)	0,0	
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2021</b>	<b>17,9</b>	<b>131,6</b>	<b>(44,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>34,7</b>	

- Les comptes établis au 30 juin 2019 en normes françaises ont fait l'objet d'une conversion aux normes IFRS (note 1.2)
- Intérêts ne donnant pas le contrôle voir note 12.4
- Variations de périmètres / % d'intérêt sans prise de contrôle :
  - En 2020.09 : impact des opérations d'apport partiel d'actif de certaines sociétés du périmètre à InVivo Retail Production Merchandise
  - En 2021.09 : impact du rachat des intérêts minoritaires Gamm Vert à hauteur de 2,8 M€ pour un coût de 5,2 M€

# COMPTES CONSOLIDES

## SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b> .....	3	8.3 REMUNERATIONS BRUTES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, ET COMITE EXECUTIF GROUPE .	39
<b>ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE</b> .....	4	8.4 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE.....	39
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE</b> .....	5	<b>NOTE 9 IMPOTS</b> .....	40
<b>ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b> .....	7	9.1 CHARGE D'IMPOT.....	40
<b>SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES</b> .....	8	9.2 IMPOTS DIFFERES.....	42
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b> 9		<b>NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b> .....	44
<b>NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX</b> .....	9	10.1 GOODWILL.....	44
1.1 REFERENTIEL .....	9	10.1 VARIATION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE PAR ACTIVITES.....	44
1.2 BASES DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES .....	9	10.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	45
1.3 EVENEMENTS IMPACTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES 12		10.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	46
<b>NOTE 2 FAITS MARQUANTS</b> .....	13	10.4 DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS (INCORPORELS, CORPORELS ET GOODWILL).....	47
<b>NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b> .....	15	<b>NOTE 11 STRUCTURE FINANCIERE ET COUTS FINANCIERS</b> .....	50
3.1 VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020.....	17	11.1 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIE D'INSTRUMENT.....	51
3.2 VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021.....	18	11.2 TRESORERIE.....	52
3.3 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES.....	18	11.3 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	53
3.4 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES.....	19	11.4 RESULTAT FINANCIER .....	54
<b>NOTE 4 COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b> .....	20	11.5 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	54
4.1 RECONCILIATION DES DOTATIONS NETTES DE REPRISES AUX PROVISIONS.....	20	<b>NOTE 12 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION</b> 56	
4.2 RECONCILIATION DE LA VARIATION DU BFR AVEC LES POSTES DU BILAN.....	21	12.1 GESTION DU CAPITAL.....	56
4.3 RECONCILIATION DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS ....	21	12.2 ELEMENTS SUR CAPITAL SOCIAL .....	56
4.4 RECONCILIATION DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS.....	21	12.3 COMPOSITION DES AUTRES RESERVES.....	56
4.5 INCIDENCE SUR LA TRESORERIE DES VARIATIONS DE PERIMETRE.....	21	12.4 INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE.....	57
<b>NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	23	12.5 DIVIDENDES .....	57
5.1 INDICATEURS CLES PAR SECTEUR OPERATIONNEL.....	23	12.6 RESULTAT NET PAR ACTION .....	57
<b>NOTE 6 DONNEES LIEES A L'ACTIVITE</b> .....	24	<b>NOTE 13 AUTRES PROVISIONS</b> .....	58
6.1 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES.....	24	13.1 DECOMPOSITION ET VARIATIONS.....	58
6.2 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT.....	25	13.2 DETAIL DES AUTRES PROVISIONS.....	59
6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	27	13.3 PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS.....	61
6.4 STOCKS.....	28	<b>NOTE 14 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES</b> .....	62
6.5 CREANCES CLIENTS.....	28	<b>NOTE 15 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b> .....	63
6.6 AUTRES ACTIFS COURANTS.....	29	<b>NOTE 16 PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES</b> .....	64
6.7 AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	30	<b>NOTE 17 NORMES ET INTERPRETATIONS PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR</b> .....	65
6.8 AUTRES DETTES.....	30		
6.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	30		
<b>NOTE 7 CONTRATS DE LOCATION</b> .....	32		
7.1 PRENEUR.....	34		
<b>NOTE 8 CHARGES DE PERSONNEL</b> .....	36		
8.1 FRAIS DE PERSONNEL .....	36		
8.2 PROVISION POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	36		

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE INVIVO RETAIL

---

InVivo Retail est une société par actions simplifiée de droit français, non cotée et détenue par InVivo Group. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe InVivo Retail. Le siège social de la Société est situé 83 Avenue de la Grande Armée 75116 Paris. Le Groupe publie des comptes aux normes IFRS dans le contexte de l'opération avec le SPAC 2MX Organic.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2020 et 30 septembre 2021 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises.

En date 3 juin 2022, le Conseil de Surveillance a arrêté les états financiers consolidés d'InVivo Retail pour l'exercice 2020 et l'exercice 2021 et l'associé unique en a autorisé la publication.

## Note 1 Principes comptables généraux

---

### 1.1 Référentiel

Suite à l'entrée en négociation exclusive le 31 mars 2022 d'InVivo avec 2MX Organic, *Special Purpose Acquisition Company* (SPAC) cotée sur Euronext Paris, en vue de constituer un leader de la distribution responsable en Europe, autour de sa filiale InVivo Retail, pôle de distribution centré sur la jardinerie, l'animalerie et l'alimentaire, le Groupe InVivo Retail a établi ses états financiers en normes IFRS.

Les états financiers consolidés du Groupe InVivo Retail sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil de Surveillance et qui sont applicables au 30 Septembre 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

### Décision de l'IFRS IC portant sur les coûts d'implémentation, de configuration et de personnalisation des logiciels en mode SaaS (accord de cloud – « Software as a Service »)

L'IFRS IC a publié en avril 2021 une décision relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode SaaS (Software as a Service).

Elle vient clarifier le traitement comptable de ces coûts qui doivent être présentés soit (i) en immobilisations incorporelles en application d'IAS 38 dans le cas où le client obtient le contrôle d'une ressource logicielle, soit (ii) en charges sur la période où les services de cloud sont fournis dans le cas où le service n'est pas distinct des services SaaS ou enfin (iii) en charges à réception des services quand ces derniers sont distincts des services SaaS.

Le Groupe a démarré le recensement des contrats et les analyses relatives aux différentes natures de coûts engagés afin d'identifier ceux dont le traitement retenu initialement pourrait être affecté par cette décision. A la date d'arrêté des comptes, aucun impact n'a été identifié.

### 1.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

#### 1.2.1 Bases de préparation

Les états financiers, pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, sont les premiers que le Groupe a préparés conformément aux IFRS. Pour l'exercice clos le 30 juin 2019, le Groupe a préparé des informations financières consolidées sur la base des éléments comptables de la société InVivo Retail et de ses filiales tels qu'arrêtés au 30 juin 2019 et préparés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du groupe InVivo qui ont été établis en conformité avec le règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés (homologué par l'arrêté du 22 juin 1999), actualisé en date du 02 décembre 2016 par le règlement n°2016-08 de l'Autorité des Normes Comptables. La date de transition du Groupe aux IFRS est le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (cf ci-dessous la réconciliation entre le bilan au 30 juin 2019 établi selon les normes françaises et le bilan au 30 juin 2019 établi selon les normes IFRS).

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

IFRS 1 permet aux nouveaux adoptants certaines exemptions de l'application rétrospective de certaines exigences en vertu des IFRS. Le Groupe a appliqué les exonérations suivantes :

- IFRS 3 Regroupements d'entreprises n'a pas été appliquée aux acquisitions de filiales considérées comme des entreprises selon les IFRS, ni aux acquisitions de participations dans des entreprises associées et des coentreprises survenues avant le 1er juillet 2019. L'utilisation de cette exemption signifie que les valeurs comptables des actifs et des passifs selon le PCG, qui doivent être comptabilisées selon les IFRS, sont leurs coûts réputés à la date de l'acquisition. Après la date de l'acquisition, l'évaluation est conforme aux IFRS. Les actifs et les passifs qui ne sont pas admissibles à la comptabilisation selon les IFRS sont exclus de l'état IFRS d'ouverture de la situation financière. Le Groupe n'a pas comptabilisé d'actifs ou de passifs qui n'ont pas été comptabilisés selon le PCG ou excluant les montants précédemment comptabilisés en raison des exigences de comptabilisation IFRS. IFRS 1 exige également que la valeur comptable du goodwill selon le PCG soit utilisée dans l'état IFRS d'ouverture de la situation financière (à l'exception des ajustements pour dépréciation du goodwill et comptabilisation ou décomptabilisation des immobilisations incorporelles). Conformément à la norme IFRS 1, le Groupe a testé la dépréciation du goodwill à la date de passage aux IFRS. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur le goodwill au 1er janvier 2019.
- Le Groupe a évalué tous les contrats existants au 1er juillet 2019 afin de déterminer si un contrat est un contrat de location sur la base des conditions en vigueur au 1er juillet 2019. Les passifs locatifs ont été mesurés à la valeur actualisée des paiements de location restants, actualisés en utilisant le taux d'emprunt différentiel du locataire au 1er juillet 2019. Les actifs au titre du droit d'utilisation ont été évalués à la date de début de contrat au montant égal au passif locatif, ajusté du montant de tout paiement de location payé d'avance ou accumulé relatif à ce contrat de location comptabilisé dans l'état de la situation financière immédiatement avant le 1er juillet 2019. Les paiements de location associés aux contrats de location pour lesquels la durée du contrat de location prend fin dans les 12 mois suivant la date de transition aux IFRS et aux contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent est de faible valeur ont été comptabilisés en charges soit sur une base linéaire sur la durée du contrat de location, soit sur une autre base systématique.

Dans le cadre de la première application des IFRS, un bilan d'ouverture a été établi au 1<sup>er</sup> juillet 2019 en conformité avec la norme IFRS 1 :

- Le tableau de réconciliation des capitaux propres d'ouverture (normes françaises vs normes IFRS) se présente comme suit :

	30-juin-19	IFRS15	IFRS16	IAS19	IFRIC21	Autres	30-juin-19
	Règlement						IFRS
	99,02						
Capital	17,9						17,9
Primes d'émission	131,6						131,6
Réserves	28,7	-0,9	-13,8	-0,2	0,9	1,1	15,9
Résultat de l'exercice	-49,2						-49,2
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>129,0</b>	<b>-0,9</b>	<b>-13,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>116,2</b>
Attribuable aux intérêts minoritaires	9,4	0,0		-0,1	0,0	0,0	9,3
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>138,4</b>	<b>-1,0</b>	<b>-13,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>125,4</b>

- La réconciliation du bilan au format IFRS s'établit comme suit :

ACTIFS (En millions d'euros)	30-juin-19	IFRS16	Autres IFRS	30-juin-19
	Règlement 99,02			IFRS
Goodwill	89,6	0,0	0,0	89,6
Immobilisations incorporelles	74,9	0,0	0,0	74,9
Immobilisations corporelles	90,9	0,0	0,0	90,9
Actifs au titre de droits d'utilisation	18,4	210,4	0,0	228,8
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	8,4	0,0	0,0	8,4
Autres actifs non courants	10,9	0,0	0,0	10,9
Actifs d'impôts différés	2,9	4,5	(0,8)	6,7
<b>Actifs non courants</b>	<b>296,0</b>	<b>214,9</b>	<b>(0,8)</b>	<b>510,2</b>
Stocks	126,0	0,0	(0,1)	125,9
Créances clients	187,4	0,0	0,0	187,5
Autres actifs courants	69,9	(1,2)	0,0	68,7
Créances d'impôts courants	12,3	0,0	0,0	12,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48,7	0,0	0,0	48,7
<b>Actifs courants</b>	<b>444,3</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>443,1</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>740,3</b>	<b>213,7</b>	<b>(0,9)</b>	<b>953,3</b>

PASSIFS (En millions d'euros)	30-juin-19	IFRS16	Autres IFRS	30-juin-19
	Règlement 99,02			IFRS
Capital social	17,9	0,0	0,0	17,9
Primes, titres auto-détenus, autres réserves et résultats	111,1	(13,9)	1,0	98,2
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>129,0</b>	<b>(13,9)</b>	<b>1,0</b>	<b>116,1</b>
<b>Intérêts ne donnant pas le contrôle</b>	<b>9,4</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,1)</b>	<b>9,3</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>138,4</b>	<b>(13,9)</b>	<b>0,9</b>	<b>125,4</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	9,8	0,0	0,3	10,1
Autres provisions non courantes	22,3	0,0	(1,4)	20,9
Dettes financières brutes non courantes	187,6	0,0	0,0	187,6
Passifs de loyers non courants	15,8	227,6	0,0	243,4
Autres dettes non courantes	0,7	0,0	(0,3)	0,4
Passifs d'impôts différés	1,6	0,0	(0,7)	0,9
<b>Passifs non courants</b>	<b>237,8</b>	<b>227,6</b>	<b>(2,1)</b>	<b>463,4</b>
Autres provisions courantes	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs	208,3	0,0	0,0	208,3
Dettes financières brutes courantes	0,1	0,0	0,0	0,1
Dettes d'impôts exigibles	4,0	0,0	(0,3)	3,7
Autres dettes courantes	75,4	0,0	0,6	76,0
Trésorerie passive	76,3			76,3
<b>Passifs courants</b>	<b>364,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>364,5</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>740,3</b>	<b>213,7</b>	<b>(0,9)</b>	<b>953,3</b>

Le principal impact est relatif à l'application de la norme IFRS 16 (cf Note 7)

## 1.2.2 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

## 1.2.3 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur :

- les évaluations des actifs non courants et goodwill (note 10.4) ;
- la détermination des provisions pour dépréciation des stocks (note 6.4) ;
- la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients (note 6.5 et 11.5.1) ;

- l'estimation des remises, rabais, ristournes et des coopérations commerciales qui sont fixés contractuellement lors des négociations annuelles et peuvent être conditionnels ou inconditionnels. Les remises, rabais, ristournes et coopérations commerciales sont évalués sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords signés avec les fournisseurs. L'estimation est réalisée en appliquant le taux de collecte sur la base des achats ristournables estimés à chaque clôture.
- l'évaluation des impôts différés actifs (note 9) ;
- les modalités d'application de la norme IFRS 16 dont notamment la détermination des taux d'actualisation et de la durée de location à retenir pour l'évaluation du passif de loyer de contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation (note 7) ;
- les provisions pour risques (note 13), notamment fiscaux et sociaux et les provisions pour contentieux au 30 septembre 2020 et 30 septembre 2021 ;
- ainsi que le classement et l'évaluation d'actifs du segment Autre selon IFRS 5 (note 3.4.1) au 30 septembre 2021.

## **1.3 Evènements impactant la comparabilité des comptes**

### **1.3.1 Changement de la date de clôture**

Les états financiers de l'exercice 20/21 ne sont pas comparables avec les états financiers de l'exercice 19/20. Suite au changement de date de clôture approuvé lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2020, l'exercice clos le 30 septembre 2020, ouvert le 1er juillet 2019, est d'une durée exceptionnelle de 15 mois. L'exercice 20/21, ouvert le 1er octobre 2020 et clos le 30 septembre 2021, est un exercice de 12 mois.

## Note 2 Faits marquants

---

### **InVivo Retail fait preuve de résilience face à la crise sanitaire et poursuit sa transformation**

InVivo Retail est un acteur majeur de la jardinerie avec un business model de franchise et d'exploitation en propre de magasins physiques et digitaux intégrant les marchés végétal, décoration, animal et de l'alimentaire local et bio. InVivo Retail est positionné sur des marchés porteurs avec des tendances de marché positives.

La crise Covid a créé une vraie rupture avec des effets long terme sur le comportement du consommateur qui seront bénéfiques pour ces marchés. InVivo Retail a montré sa résilience et des performances supérieures au marché. Le chiffre d'affaires digital a explosé pendant cette période, ce qui conforte l'opportunité de la création d'un acteur majeur omnicanal.

La crise du Covid a dynamisé le marché du jardin et de la maison en général (embellissement du cadre de vie), elle a renforcé les attentes sociétales autour du lien à la nature, de l'autoproduction, elle n'a pas eu d'influence sur la dynamique positive du marché de l'animalerie et a accéléré la demande autour des produits bio et locaux.

InVivo Retail a réussi sa première phase d'intégration (Gamm vert / Jardiland) avec une atteinte des synergies notamment dans le domaine des achats.

InVivo Retail a entamé sa seconde phase de transformation avec des chantiers fondamentaux pour soutenir la croissance, activer une deuxième phase de synergies et linéariser sa production de valeur :

- Actifs communs multi-enseignes (IT, logistique, outils digitaux, etc.)
- Convergence offre
- Marques Propres
- Digital
- Développement des activités linaires sur l'année (animalerie, alimentaire, végétaux d'intérieur, etc.)

InVivo Retail dispose d'une équipe de management robuste et de collaborateurs alignés avec la stratégie et attachés à l'entreprise (enquête collaborateurs).

### **Poursuite de l'expansion**

#### **InVivo Retail reprend les activités jardinerie et motoculture de Maisadour**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les magasins achetés à Maisadour, Espaces Verts et Soumo, entrent dans le périmètre de consolidation. Espaces Verts a désormais pour dénomination sociale Gamm vert Synergies Sud-Ouest.

#### **Jardiland acquiert la société AJNS Team SAS**

Le 2 mars 2020, la société AJNS Team SAS, jardinerie située à Amiens entre dans le périmètre de consolidation.

Les impacts chiffrés des évolutions de périmètre sont indiqués dans les notes 3.1 et 3.2.

### **Evolution et rationalisation de l'organisation**

#### **Rationalisation du parc de magasins**

Le Conseil de Surveillance d'InVivo Retail, en date du 16 juin 2020, après consultation des instances représentatives du personnel, a décidé d'un projet de plan de rationalisation et d'optimisation du parc des magasins détenus en propre. Ce plan, concernant 46 points de vente (23 Gamm vert et 23 Jardiland) vise à passer sous le régime de la franchise des points de vente dont la performance est jugée insuffisante au regard de la cible du groupe pour le modèle succursaliste.

Au cours de l'exercice, 9 magasins de Gamm vert Synergies Sud-Ouest ont été cédés.

Sur 2020/2021, le Groupe a finalisé le plan de cessions décidé par l'Autorité de la Concurrence suite à l'opération de prise de contrôle du groupe Jardiland par le groupe InVivo en 2018 :

- Cession finalisée du magasin de Sevrey en janvier 2020, faisant suite aux 4 cessions déjà réalisées sur le précédent exercice (Limoges sud, Migne-Auxances, Montélimar et Vendôme).
- Fin de 5 contrats de franchises.

#### **Rationalisation de l'organisation juridique**

Le Groupe a simplifié l'organigramme du groupe Jardiland par la réalisation de fusions simplifiées :

- 2019/2020 : 8 filiales détenues à 100%, avec effet rétroactif au 01/07/2019 : Jardi Châtelleraut SARL, Jardi St Briec SNC, Jardi Carré de Soie SARL, Jardi Chauray SARL, Jardinerie Pinguet SAS, Jardi Dinan SARL, MDB SNC, et Jardivelt SARL

- A noter également l'absorption de la société Anadev par InVivo Retail détenue à 100%, avec effet rétroactif au 01/07/2019.
- 2020/2021 réalisation de fusions simplifiées de 2 filiales détenues à 100% : SNC BOCOPI et la SAS AJNS TEAM.

Le Groupe a également mis en place de nouvelles structures afin d'accroître sa performance

- **Création de l'entité InVivo Retail Production Marchandises (IVRPM)**

La société InVivo Retail Production Marchandises SAS est destinée à la centralisation des fonctions centrales de référencements d'InVivo Retail. Elle a bénéficié d'un apport partiel d'actif d'une branche autonome d'activité des entités Gamm vert SA, Jardiland SAS et Nalod's SAS au 1<sup>er</sup> février 2020.

Cette opération a été soumise au régime juridique des scissions conformément aux articles L.236-1 à L.236-22 du Code de commerce. L'apport partiel d'actif a été réalisé sur une base fiscale arrêtée au 30/06/2019. Les branches complètes d'activité ainsi définies chez Gamm vert SAS, Jardiland SAS et Groupe Nalod's ont été transférées dans la comptabilité d'InVivo Retail Production Marchandises SAS avec effet rétroactif au 01/07/2019.

- **Création de l'entité InVivo Retail Services (IVRS)**

Les fonctions « support » d'InVivo Retail ont été regroupées au sein d'une même entité juridique InVivo Retail Services en date du 01/02/2020. Les effectifs Support des enseignes Jardiland SAS, Gamm vert SA et Nalod's SAS ont donc été transférés.

- **Création de Campus Nature & Talent by InVivo Retail**

Cette entité deviendra l'organisme de formation pour l'ensemble des entités du Retail.

- **Ouverture d'une plateforme à Verrières**

Le Groupe a ouvert une nouvelle plateforme à Verrières qui a vocation à centraliser la gestion des stocks des enseignes InVivo Retail.

## Note 3 Périmètre de consolidation

### Principes comptables

#### Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation figurant en note 17.

#### FILIALES

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

#### DROITS DE VOTE POTENTIELS

Le contrôle doit être apprécié en tenant compte des droits de vote potentiels mais seulement s'ils sont substantifs c'est-à-dire que l'entité a la capacité pratique d'exercer ses droits au regard du prix, de la date et des modalités d'exercice.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'actions, des options d'achat d'actions, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération dans le cadre de son appréciation du contrôle d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou à l'issue d'un événement futur.

#### COENTREPRISES

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Le groupe ne détient pas de coentreprises à date.

#### ENTREPRISES ASSOCIEES

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

#### METHODE DE LA MISE EN EQUIVALENCE

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. L'éventuelle perte de valeur et le résultat de cession portant sur les titres mis en équivalence sont comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les résultats sur les opérations d'acquisitions ou de cessions internes avec les entreprises associées mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces sociétés. En l'absence de précision dans les normes IFRS dans le cas où l'élimination excède la valeur nette comptable des titres mis en équivalence, le Groupe plafonne l'élimination de résultat interne et le complément de l'élimination est suivi extra-comptablement pour être imputé sur les bénéfices des exercices suivants de l'entité mise en équivalence. Par ailleurs, le Groupe suit une approche transparente afin de mettre en équivalence les entreprises associées et considère, le cas échéant, le pourcentage final que détient le Groupe dans la détermination de la quote-part de résultat à éliminer.

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable à la dilution du Groupe dans une filiale d'une société mise en équivalence, l'incidence d'une dilution est comptabilisée en quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises.

### Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles », sauf ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'allouer une nouvelle valeur aux actifs et passifs acquis correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne conduit pas à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

### Transfert interne de titres consolidés

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'un transfert interne de titres consolidés entraînant une variation de pourcentage d'intérêts, le Groupe applique le principe suivant :

- les titres transférés sont maintenus à leur valeur historique et le résultat de cession est éliminé en totalité chez l'entité acquérant les titres ;
- les intérêts ne donnant pas le contrôle sont ajustés pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres en contrepartie des réserves consolidées sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

Les coûts et frais liés aux opérations de transfert interne de titres et de manière plus large aux réorganisations internes sont présentés en « autres charges opérationnelles ».

### Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la maison-mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

### 3.1 Variations de périmètre de l'exercice clos le 30 septembre 2020

#### InVivo Retail reprend les activités de jardineries et motoculture de Maisadour

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les magasins achetés à Maisadour, Espaces Verts et Soumo, entrent dans le périmètre de consolidation. Les principaux impacts de l'acquisition, qui aboutit à la reconnaissance d'un écart d'acquisition négatif immédiatement reconnu au compte résultat, sont les suivants :

Actifs et Passifs acquis En millions d'euros	Juste Valeurs
Immobilisations incorporelles	(0,1)
Immobilisations corporelles	1,1
Autres actifs non courants	0,9
<b>Actifs non courants</b>	<b>1,9</b>
Stocks	13,3
Créances clients	2,4
Autres actifs courants	0,7
Créances d'impôts courants	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,1
<b>Actifs courants</b>	<b>25,9</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	0,7
Autres provisions non courantes	0,4
Dettes financières brutes non courantes	2,8
<b>Passifs non courants</b>	<b>3,9</b>
Dettes fournisseurs	7,2
Dettes financières brutes courantes	0,6
Dettes d'impôt exigibles	2,6
Autres dettes courantes	6,3
<b>Passifs courants</b>	<b>16,7</b>
<b>Actif Net Acquis</b>	<b>7,3</b>
Pourcentage de participation acquis	Espace Vert 100%
	Soumo 88%
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>4,4</b>
<b>Badwill</b>	<b>(2,9)</b>

#### Jardiland acquiert la société AJNS Team SAS

Le 2 mars 2020, la société AJNS Team SAS, jardinerie située à Amiens entre dans le périmètre de consolidation. Les principaux impacts de l'acquisition, qui aboutit à la reconnaissance d'un goodwill de 1,5 M€ sont les suivants :

Actifs et Passifs acquis En millions d'euros	Juste Valeurs
Immobilisations corporelles	1,4
<b>Actifs non courants</b>	<b>1,5</b>
Stocks	1,2
Créances clients	0,1
Autres actifs courants	0,3
<b>Actifs courants</b>	<b>1,5</b>
Dettes financières brutes non courantes	1,3
<b>Passifs non courants</b>	<b>1,3</b>
Dettes fournisseurs	0,9
Dettes financières brutes courantes	0,4
Autres dettes courantes	0,4
<b>Passifs courants</b>	<b>1,7</b>
<b>Actif Net Acquis</b>	<b>(0,0)</b>
Pourcentage de participation acquis	100%
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>1,5</b>
<b>Goodwil</b>	<b>1,5</b>

## 3.2 Variations de périmètre de l'exercice clos le 30 septembre 2021

### Rachat par InVivo Retail des minoritaires de Gamm Vert

Au cours de l'exercice, la société InVivo Retail a procédé à des rachats de titres Gamm Vert pour porter sa participation à 95,34% contre 82,89% pour un coût total de 5,2 M€.

### Néodis a cédé l'intégralité de sa participation dans Billaud Grains

Le 29 septembre 2021, la société Billaud Grains a été cédée pour 17,6 M€.

### Jardiland a acquis la SAS Centre Jardin Loisirs

Le 26 janvier 2021, la société SAS Centre Jardin Loisirs, jardinerie située à Dadonville entre dans le périmètre de consolidation pour 4,6 M€. Les principaux impacts de l'acquisition, qui aboutit à la reconnaissance d'un goodwill de 3,1 M€ sont les suivants :

Actifs et Passifs acquis En millions d'euros	Juste Valeurs
Immobilisations corporelles	0,1
<b>Actifs non courants</b>	<b>0,1</b>
Stocks	0,9
Autres actifs courants	0,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,0
<b>Actifs courants</b>	<b>3,4</b>
Dettes financières brutes non courantes	1,0
<b>Passifs non courants</b>	<b>1,0</b>
Dettes fournisseurs	0,8
Autres dettes courantes	0,3
<b>Passifs courants</b>	<b>1,2</b>
<b>Actif Net Acquis</b>	<b>1,3</b>
Pourcentage de participation acquis	100%
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>4,5</b>
<b>Goodwill</b>	<b>3,1</b>

## 3.3 Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

### 3.3.1 Entreprises associées et coentreprises significatives

Le tableau ci-dessous présente les comptes résumés à 100% des trois principales entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le cadre des activités poursuivies. Ces informations sont établies en conformité avec les normes françaises, telles que publiées par les entreprises associées, et non retraitées des ajustements aux normes IFRS car il n'était pas possible de les déterminer dans les délais impartis. Le résultat net de ces entités serait cependant sensiblement identique en normes IFRS.

Participation dans des entreprises associées (En millions d'euros)	2021			2020		
	GVSE	SICAAP	SNC JARDI LA TESTE	GVSE	SICAAP	SNC JARDI LA TESTE
Pays	France	France	France	France	France	France
Activité						
Date de clôture	30-juin-21	30-juin-21	31-déc.-21	30-juin-20	30-juin-20	31-déc.-20
Nature de la relation	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée
% d'intérêt et de droits de vote	40,00%	37,61%	48,97%	40,00%	37,61%	48,97%
Revenus totaux	126,9	20,4	4,5	105,1	16,6	3,9
Résultat net des activités poursuivies	1,0	0,3	0,1	0,2	0,0	0,1
Autres éléments du résultat global						
<b>Résultat global total</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
Actifs non courants	7,9	8,1	0,1	8,8	6,2	0,2
Actifs courants	59,0	2,1	1,7	48,0	2,1	1,6
Passifs non courants	2,1	1,1	0,6	2,0	1,3	0,6
Passifs courants	44,9	6,0	0,3	35,8	4,1	0,4
<b>Actif net</b>	<b>19,9</b>	<b>3,1</b>	<b>0,8</b>	<b>19,0</b>	<b>2,9</b>	<b>0,8</b>
Dividendes reçus de l'entreprise associée ou coentreprise	-	-	-	-	-	-

Au 30 septembre 2020 et au 30 septembre 2021, le Groupe détient 40% du capital de GVSE lui permettant d'exercer une influence notable. Cette analyse s'appuie principalement sur la représentation du Groupe au sein du Conseil d'administration de la société lui permettant de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelles et financières du groupe GVSE. Le pourcentage d'intérêt s'élève à 33,16% au 30 septembre 2020 et 38,14% au 30 septembre 2021.

Le pourcentage d'intérêt mentionné correspond à celui détenu au niveau de InVivo Retail.

### 3.4 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

#### Principe comptable

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification. Compte tenu de ces caractéristiques, la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente est présentée en minoration de la dette financière nette (note 11).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, une fois classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

Dans le cas d'une modification du plan de vente et/ou quand les critères de classement en actifs détenus en vue de la vente ne sont plus respectés, les actifs ne peuvent plus être présentés selon les principes applicables à cette catégorie. Ils doivent alors être évalués au plus faible de :

- la valeur comptable de l'actif (ou groupe d'actifs) avant son classement dans cette catégorie, ajustée des amortissements et dépréciations qui auraient été comptabilisés si l'actif n'avait pas été classé en actifs détenus en vue de la vente ;
- la valeur recouvrable à la date à laquelle la décision de ne plus céder a été prise.

L'impact de ces ajustements qui comprennent principalement le rattrapage des amortissements non comptabilisés pendant la période de classement en actifs détenus en vue de la vente, est enregistré en « Autres charges opérationnelles ».

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte,
- ou est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne dénommée « Résultat net des activités abandonnées » comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le cas échéant, une perte de valeur pour refléter la juste valeur diminuée des coûts de la vente et/ou les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités.

#### 3.4.1 Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés

Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés (En millions d'euros)	30-sept-21			30-sept-20		
	Actifs détenus en vue de la vente	Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	Total	Actifs détenus en vue de la vente	Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	Total
Jardinerie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre	11,7	0,0	11,7	0,0	0,0	0,0
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>11,7</b>	<b>0,0</b>	<b>11,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

- Au 30 septembre 2020, la rationalisation du parc entraînant des acquisitions et cessions régulières de magasins, les actifs (immobilisations / stocks) des magasins en cours de cession n'ont pas été reclassés en actifs destinés à être cédés.
- Au 30 septembre 2021, la ligne concerne les actifs de la branche d'activité anti nuisible de Néodis (cf. note 15)

## Note 4 Complément d'information sur le tableau de flux de trésorerie

### Principe comptable

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat avant impôt de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie générés par l'activité : y compris impôts, frais liés aux prises de contrôle, dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises, et paiements reçus dans le cadre d'une subvention ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : notamment prises de contrôle (hors frais liés à l'acquisition), pertes de contrôle y compris frais de transactions, acquisitions et cessions de titres de participation non consolidés et d'entreprises associées et coentreprises (y compris frais de transactions), les compléments de prix payés dans le cadre de regroupement d'entreprises à hauteur de la dette déterminée dans le délai d'affectation ainsi que les acquisitions et cessions d'immobilisations (y compris frais et paiements différés) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement : notamment émissions et remboursements d'emprunts, émissions d'instruments de capitaux propres, transactions entre actionnaires (y compris les frais de transactions et le cas échéant les paiements différés), remboursement des passifs de loyers, intérêts nets versés (flux cash liés au coût de l'endettement, aux coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées et aux intérêts financiers au titre des contrats de location), transactions relatives aux actions propres et dividendes versés.

### 4.1 Réconciliation des dotations nettes de reprises aux provisions

Réconciliation des dotations nettes de reprises aux provisions (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Dotations aux amortissements nette sur immobilisations incorporelles	(6,6)	(6,8)
Dotations aux amortissements nette sur immobilisations corporelles	(16,0)	(19,1)
Dotations aux amortissements nette sur actifs au titre de droits d'utilisation (Dotation) / reprise de provision pour risques et charges	(29,6) 0,5	(35,9) 11,7
<b>Dotations aux provisions nettes de reprises retraitées dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>(51,7)</b>	<b>(50,1)</b>

Au 30 septembre 2020, les dotations nettes de reprise de provisions pour risques et charge s'analysent comme suit :

(Dotation)/ Reprise de provision pour risque et charges (En millions d'euros)	Dotations	Reprises des provisions	Total
<i>Prov. risques - litiges</i>	(0,1)	1,5	1,4
<i>Prov. risques - garanties données</i>	(0,0)	0,2	0,1
<i>Prov. risques - autres</i>	(0,6)	0,5	(0,1)
<i>Prov. ch - indemnités de départ en retraite (IDR)</i>	(1,0)	0,6	(0,3)
<i>Prov. ch - autres</i>	(0,3)	4,9	4,6
<i>Prov. ch - restructurations</i>	(3,4)	6,5	3,1
<i>Prov. ch - médailles du travail et autres avantages</i>	(0,3)	0,1	(0,2)
<b>Total</b>	<b>(6,1)</b>	<b>17,7</b>	<b>11,7</b>

Au 30 septembre 2021, les dotations nettes de reprise de provisions pour risques et charge s'analysent comme suit :

(Dotation)/ Reprise de provision pour risque et charges (En millions d'euros)	Dotations	Reprises des provisions	Total
<i>Prov. risques - litiges</i>	(0,9)	0,2	(0,7)
<i>Prov. risques - garanties données</i>	(0,3)	0,0	(0,2)
<i>Prov. risques - autres</i>	(0,4)	1,0	0,7
<i>Prov. ch - indemnités de départ en retraite (IDR)</i>	(1,0)	0,7	(0,3)
<i>Prov. ch - autres</i>	(2,0)	0,5	(1,5)
<i>Prov. ch - restructurations</i>	(0,1)	2,7	2,6
<i>Prov. ch - médailles du travail et autres avantages</i>	(0,1)	0,1	0,0
<b>Total</b>	<b>(4,7)</b>	<b>5,2</b>	<b>0,5</b>

## 4.2 Réconciliation de la variation du BFR avec les postes du bilan

Besoin en Fonds de Roulement (En millions d'euros)	30-juin-19	Flux de trésorerie d'exploitation	Variations de périmètre	Reclassement IFRS5	Autres variations	30-sept-20
Stocks et en-cours	(125,9)	4,6	(14,9)	0,0	(0,0)	(136,2)
Clients et comptes rattachés	(181,6)	4,2	(2,3)	0,0	(0,2)	(180,0)
Fournisseurs et comptes rattachés	191,4	27,1	8,3	0,0	(0,1)	226,9
Dettes sociales et fiscales	10,9	6,7	4,3	0,0	0,1	22,0
Autres dettes et créances diverses	(7,6)	3,9	(1,9)	0,0	(0,2)	(5,9)
<b>Total Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>(112,8)</b>	<b>46,5</b>	<b>(6,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(73,2)</b>

Besoin en Fonds de Roulement (En millions d'euros)	30-sept-20	Flux de trésorerie d'exploitation	Variations de périmètre	Reclassement IFRS5	Autres variations	30-sept-21
Stocks et en-cours	(136,2)	(8,7)	1,1	5,6	(2,4)	(138,3)
Clients et comptes rattachés	(180,0)	19,6	2,5	0,0	(0,1)	(158,2)
Fournisseurs et comptes rattachés	226,9	(15,0)	(0,3)	0,0	(0,1)	211,7
Dettes sociales et fiscales	22,0	0,7	(0,1)	0,0	(0,0)	22,6
Autres dettes et créances diverses	(5,9)	5,5	(0,1)	(12,1)	(1,3)	(12,8)
<b>Total Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>(73,2)</b>	<b>2,1</b>	<b>3,1</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(75,0)</b>

## 4.3 Réconciliation des acquisitions d'immobilisations

Réconciliation des acquisitions d'immobilisations (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Augmentations et acquisitions d'immobilisations incorporelles	(14,5)	(9,3)
Augmentations et acquisitions d'immobilisations corporelles	(23,2)	(23,8)
Variations des dettes sur immobilisations	9,9	(3,9)
<b>Flux de décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(27,8)</b>	<b>(37,0)</b>

## 4.4 Réconciliation des cessions d'immobilisations

Réconciliation des cessions d'immobilisations (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Valeur Brute des immobilisations incorporelles sorties	0,2	2,1
Valeur Brute des d'immobilisations corporelles sorties	11,5	3,6
Plus et moins values de cession et amortissements cumulés	(10,3)	(4,8)
<b>Flux d'encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>

## 4.5 Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre

Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Montant payé pour les prises de contrôle	(4,0)	(1,1)
Disponibilités / (découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	2,0	7,8
Montant reçu pour les pertes de contrôle	21,0	0,1
(Disponibilités) / découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	(2,9)	0,0
<b>Incidence des variations de périmètre</b>	<b>16,1</b>	<b>6,8</b>

En 2020, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du Groupe résulte principalement de

- L'acquisition d'Espace Vert et Sumo entré avec une trésorerie nette positive de 7 M€
- L'acquisition de Jardiland Amiens acquis -1,4 M€

En 2021, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du Groupe résulte principalement de

- La perte de contrôle de Billaud Grains (note 3.2) pour un prix de 17,6 M€ et -2,3 M€ de trésorerie sortante
- L'acquisition de Jardiland Centre Loisir pour -4,6 M€ et + 2 M€ de trésorerie entrante

## Note 5 Information sectorielle

### Principe comptable

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe InVivo Retail ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Directeur Général pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les secteurs présentés sont les suivants :

- Jardinerie : qui regroupe les segments opérationnels relatifs aux activités de distribution de Jardiland et Gamm vert.  
Plus spécifiquement :
  - Le réseau de franchises Gamm Vert, avec plus de 1 000 points de vente, détenu par les coopératives adhérentes d'InVivo.
  - Le réseau du groupe Jardiland.
 L'ensemble est structuré autour de quatre formats de magasins :
  - Gamm Vert Nature pour les grandes jardinerie d'attraction en zone urbaine,
  - Gamm Vert pour les jardinerie de proximité en milieu urbain,
  - Gamm Vert village en zone rurale,
  - Jardiland avec un format spécifique.
- Autre : principalement activité de metteur en marché sur les circuits verts intégrant la maîtrise la chaîne de valeur allant de la compréhension du besoin jusqu'à la satisfaction des consommateurs et clients sur trois domaines de compétence : l'animal, le végétal et l'hygiène.

Les secteurs de reporting reflètent les activités pures de distribution ainsi que les activités accessoires liées à la distribution

Le Directeur Général évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires, de l'EBITDA. L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

### 5.1 Indicateurs clés par secteur opérationnel

(En millions d'euros)	30-sept-21			30-sept-20		
	Total	Jardinerie	Autre	Total	Jardinerie	Autre
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>46,7</b>	<b>43,4</b>	<b>3,3</b>	<b>15,4</b>	<b>13,2</b>	<b>2,2</b>
-Annulation des charges (ou produits) liés aux dépréciations ou dotations aux amortissements (ou reprises de dotations) des immobilisations	52,2	50,5	1,7	59,7	57,6	2,0
<b>EBITDA</b>	<b>98,9</b>	<b>93,9</b>	<b>5,0</b>	<b>75,1</b>	<b>70,8</b>	<b>4,2</b>

(En millions d'euros)	30-sept.-21			30-sept.-20		
	Jardinerie	Autre	Total	Jardinerie	Autre	Total
Chiffre d'affaires	840,9	26,2	867,1	821,3	33,8	855,2
Chiffres d'affaires intra secteur	6,4	46,5	52,9	7,9	50,2	58,1
<b>EBITDA</b>	<b>93,9</b>	<b>5,0</b>	<b>98,9</b>	<b>70,8</b>	<b>4,2</b>	<b>75,1</b>
Autres actifs courants	157,0	1,5	158,5	175,6	4,9	180,4
Actifs non courants	6,1	0,1	6,1	6,2	0,1	6,3
Immobilisations corporelles	97,0	4,4	101,4	91,4	11,7	103,1
Immobilisations incorporelles	79,3	1,0	80,3	71,4	1,9	73,3
Goodwill	81,9	0,0	81,9	78,7	3,4	82,1
<b>Total Bilan</b>	<b>920,7</b>	<b>17,9</b>	<b>938,4</b>	<b>975,5</b>	<b>32,0</b>	<b>1 007,5</b>

### 6.1 Produits des activités ordinaires

#### Produits des activités ordinaires :

Les produits des activités ordinaires sont composés du « Chiffre d'affaires, hors taxes » et des « Autres revenus ». Ils sont présentés au compte de résultat sur l'agrégat « Revenus totaux ».

Le « Chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, sur les sites e-commerce ainsi que les revenus générés par les activités de franchise.

L'essentiel du « Chiffre d'affaires » du Groupe correspond à des produits dans le champ d'application d'IFRS 15. Certaines entités du Groupe ont des activités de centrales d'achat avec certains franchisés. L'analyse des revenus issus de ces activités montre qu'InVivo Retail y joue un rôle de mandataire ou d'agent au sens d'IFRS 15. Le chiffre d'affaires comptabilisé correspond alors à la commission d'agent uniquement (montant des ventes net des achats afférents).

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu, c'est-à-dire à l'avancement.

Les principales sources de revenus du Groupe sont les suivantes :

- Les ventes de biens : il s'agit des revenus issus essentiellement :
  - Des ventes de marchandises dans les magasins intégrés ou sur les sites de e-commerce du Groupe et réalisées dans le cadre de l'activité Jardinerie. Dans ce cas, l'obligation de performance du Groupe se matérialise par la délivrance du bien au client. Les revenus associés à ces ventes sont reconnus lorsque le contrôle du bien a été transféré au client, principalement :
    - lors du passage en caisse dans le cas des ventes en magasin ;
    - à la réception par le client pour les ventes e-commerce.
  - Des ventes de produits fabriqués effectuées dans le cadre de l'activité de mise en marché. Cette activité comprend par exemple la vente d'aliments spécialisés pour animaux domestiques ou la vente de produits anti-nuisibles. Dans ce cas, l'obligation de performance du Groupe se matérialise également par la délivrance du bien au client et les revenus associés à ces ventes sont reconnus lorsque le contrôle du bien a été transféré au client (généralement à la livraison du bien).
- Les prestations de services : il s'agit des revenus issus essentiellement des activités de franchise qui comprennent principalement les revenus générés par les redevances de franchise et les prestations de service rendues aux franchisés au titre de l'animation des réseaux Gamm Vert, Jardiland et Nalod's. Dans ce cas, l'obligation de performance du Groupe se matérialise par la réalisation des prestations et les revenus associés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus

Le Groupe propose à ses clients des programmes de fidélité qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre de ces programmes de fidélité constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. En conséquence, un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

#### Actifs et passifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats :

- Un actif sur contrat reflète le droit pour une entité d'obtenir une contrepartie en échange des biens ou services qu'elle a fournis à son client lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. A ce titre, une créance ne constitue pas un actif sur contrat.

Le Groupe enregistre un actif sur contrat lorsqu'il s'est acquitté de tout ou partie de son obligation de performance mais il n'a pas un droit inconditionnel à être payé (le Groupe n'ayant pas encore le droit de facturer son client). Compte tenu de son activité, les actifs sur contrats du Groupe ne sont pas significatifs.

- Un passif sur contrat reflète une obligation pour une entité de fournir à son client des biens ou des services pour lesquels elle a déjà reçu une contrepartie du client.

Le Groupe enregistre des passifs sur contrats principalement au titre de ses programmes de fidélisation des clients, des avances perçues, et de ses ventes pour lesquelles tout ou partie de l'obligation de performance est à réaliser (notamment ventes d'abonnements et de cartes cadeaux, obligations de performance futures au titre de son activité de promotion immobilière ayant fait l'objet d'une facturation suivie d'un règlement de la contrepartie).

### 6.1.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Ventes de marchandises	741,3	731,8
Production vendue de biens	19,4	23,9
Ventes de prestations de services	106,6	99,7
Escomptes accordés aux clients	(0,2)	(0,2)
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>867,1</b>	<b>855,2</b>

La production vendue de biens correspond principalement aux revenus de l'activité Metteur en Marché, tandis que les ventes de marchandises correspondent aux ventes réalisées dans les magasins intégrés ou sur les sites de e-commerce du Groupe et réalisées dans le cadre de l'activité Jardinerie. Les ventes de prestations de services correspondent principalement aux revenus issus des activités de franchise tel qu'exposé dans la note 6.1.

## 6.2 Résultat opérationnel courant

### Principe comptable

Les charges sont classées selon leur nature.

Le Résultat Opérationnel Courant correspond au Résultat Opérationnel avant prise en compte des éléments dont le montant et/ou la fréquence sont par nature imprévisibles et en marge de l'activité opérationnelle courante du Groupe, à savoir :

- Les coûts nets des restructurations,
- Les plus ou moins- values de cessions des titres de sociétés consolidées,
- Les pertes de valeur et reprise de pertes de valeur sur les actifs long-terme (y compris écart d'acquisition) autres que financiers,
- Les éléments inhabituels et significatifs correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

Ces éléments figurent en « autres produits et charges opérationnels ». Ils sont spécifiquement décrits en note 6.3.

Le Groupe estime que le sous-total « Résultat Opérationnel Courant » présenté de manière distincte dans le compte de résultat, facilite la compréhension de la performance opérationnelle courante, et permet aux utilisateurs des états financiers de disposer d'éléments utiles pour analyser cette dernière.

Pour autant, ce sous-total présenté de manière distincte du Résultat Opérationnel n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs de même intitulé utilisés par d'autres groupes. En aucun cas, il ne saurait être considéré comme équivalent au résultat d'exploitation, du fait que les plus-values de cession, les pertes sur actifs, et autres ont un impact sur le résultat opérationnel du groupe et la trésorerie.

### 6.2.1 Achats consommés

Achats consommés (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Achats de matières premières	(22,4)	(25,6)
Achats de marchandises	(449,1)	(434,2)
Achats d'emballages	(4,1)	(4,6)
Achats de matières consommables et autres approv.	(0,1)	(0,1)
Achats de sous-traitance (activité)	(13,7)	(17,4)
Var. stocks de MP, fournitures & autres appr.	0,6	0,1
Var. stocks de marchandises	2,3	(6,8)
Var. des stocks de produits	0,6	0,0
RRR sur achats de marchandises	31,5	28,6
Escomptes obtenus	3,2	4,2
Energie (Electricité, gaz, eau)	(8,7)	(9,5)
Carburant	(0,6)	(0,6)
Fournitures administratives et petit équipement	(4,4)	(5,1)
<b>Total Achats consommés</b>	<b>(464,9)</b>	<b>(471,0)</b>

## 6.2.2 Autres impôts et taxes

<b>Autres impôts et taxes (En millions d'euros)</b>	<b>30-sept-21</b>	<b>30-sept-20</b>
Impôts & taxes sur rémunérations	(2,6)	(2,3)
Autres impôts et taxes	(1,5)	(1,8)
CFE et Plafonnement CET (à partir Avril 2022)	(2,1)	(3,7)
Taxes foncières	(0,9)	(1,0)
Organic	(4,3)	(4,0)
Taxes sur les véhicules des sociétés	(0,1)	(0,1)
<b>Total Autres impôts et taxes</b>	<b>(11,5)</b>	<b>(12,9)</b>

## 6.2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel sont détaillées dans la note 8

## 6.2.4 Amortissements et provisions

<b>Dotations aux amortissements et aux provisions (En millions d'euros)</b>	<b>30-sept-21</b>	<b>30-sept-20</b>
Dot. aux amort. Immo incoporelles	(6,7)	(7,1)
Dot. aux amort.immo corporelles	(15,7)	(19,0)
Dot amort immo corp en crédit-bail	(29,5)	(35,9)
Dot. aux prov. sur litiges clients	0,0	(1,1)
Dot. aux prov. sur litiges fournisseurs	(0,1)	(0,2)
Dot. prov risques contrats engagés non encore livrés	0,0	0,0
Dot. aux autres risq. et ch. exploit.	(1,6)	(1,2)
Repr. sur autres prov. pour risq. et ch. exploit.	1,6	1,4
<b>Total Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(52,0)</b>	<b>(62,2)</b>

## 6.2.5 Autres charges

<b>Autres charges d'exploitation (En millions d'euros)</b>	<b>30-sept-21</b>	<b>30-sept-20</b>
Commissions et courtages sur ventes	(19,3)	(11,3)
Transports sur ventes	(12,5)	(14,5)
Entretien réparation et maintenance	(15,7)	(17,2)
Locations	(11,2)	(11,4)
Déplacements, missions, réceptions	(4,2)	(4,9)
Publicité et relations publiques	(18,9)	(15,2)
Honoraires, études, documentation	(10,9)	(10,4)
Frais de personnel externe	(8,9)	(9,6)
Autres charges externes	(14,7)	(18,0)
Services directs	(9,6)	(11,4)
Cessions d'actifs	(0,1)	(0,7)
Dépréciations actif circulant	2,2	0,7
Autres produits et charges d'exploitation	(1,6)	0,7
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>(125,4)</b>	<b>(123,2)</b>

L'exercice 2020 est un exercice de 15 mois, l'exercice 2021 est un exercice de 12 mois.

Ces durées différentes impactent la comparabilité des autres charges entre les deux exercices.

Le montant des charges de location de 11,4 M€ est constitué majoritairement de charges locatives et des charges de locations non retraitées selon IFRS16 pour 3,8 M€ en 2021 (3,6 M€ en 2020)

Par ailleurs, la crise COVID a eu les effets suivants sur l'exercice 2020 :

- Publicité et honoraires : ces charges ont été réduites au minimum pendant la crise COVID
- Gels, masques et autres produits sanitaires pour -3,0 M€
- Démarques connues supplémentaires pour -1,4 M€

Sur l'exercice 2021, une charge d'environ -1,7 M€ liée au coût des équipements de protection individuels (Gels Masques et autres produits sanitaires) est constatée, dont 1 M€ de dépréciation de masques achetés au début de la pandémie.

La dépréciation des actifs circulants est détaillée comme suit.

<b>Dépréciation sur actif circulant (En millions d'euros)</b>	<b>30-sept-21</b>	<b>30-sept-20</b>
Dépréciations sur stocks	(25,6)	(12,2)
Repr. dépréciations sur stocks	27,0	13,6
Dépréciations sur clients douteux	(1,5)	(2,2)
Repr. dépréciations sur clients douteux	2,6	2,1
Dépréciations sur autres créances	0,0	(0,4)
Repr. Dépréciations actif circulant	0,2	0,0
Dot. aux dépr. des créances fournisseurs	(0,7)	(0,5)
Repr. sur dépr. des créances fournisseurs	0,2	0,3
<b>Total Dépréciation actif circulant</b>	<b>2,2</b>	<b>0,7</b>

### 6.3 Autres produits et charges opérationnels

#### Principe comptable

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante tels que les cessions d'actifs non courants, les pertes de valeur d'actifs non courants et les incidences relatives à des opérations de périmètre (notamment les frais et honoraires liés à des prises de contrôle, résultats de pertes de contrôle, réévaluations de quote-part antérieurement détenue) ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques (y compris effet de désactualisation).

<b>Autres produits et charges opérationnels (En millions d'euros)</b>	<b>30-sept-21</b>	<b>30-sept-20</b>
Cessions de titres consolidés	6,8	0,0
Pertes de valeur de goodwill	0,0	2,9
Dépréciations d'actifs immobilisés	0,7	5,1
Autres	(1,1)	(7,5)
<b>Total Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>6,4</b>	<b>0,5</b>

Au 30 septembre 2020 les principaux éléments en autres produits et charges opérationnels sont

- Ecart d'acquisition négatif lié à l'acquisition d'Espace Vert et Soumo immédiatement constaté au compte de résultat. : 2,9 M€
- Restructuration du site d'Ecouflant (mise aux normes, ruptures de contrat) : -1,5 M€
- Restructuration de Gamm Vert Synergies centre, provision de fermeture plateforme et magasins : - 1,2 M€

Au 30 septembre 2021 les principaux éléments en autres produits et charges opérationnels sont

- Plus-value de cession sur titres Billaud Grains : 6,8 M€

- Fermeture de magasins :
  - Provision pour contrat de bail onéreux : -0,9 M€
  - Indemnité et provision de restructuration : -0,8 M€
  - Reprise provision restructuration plateforme Mer, Ecoflant et Haut Mauco : + 0,6 M€

## 6.4 Stocks

### Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette probable de réalisation. Cette dernière correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une dépréciation est constatée. Cette analyse est réalisée en tenant compte du contexte de la nature, des caractéristiques d'ancienneté et de délai d'écoulement des produits.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti. La valeur des stocks comprend tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés. Le coût des stocks comprend également le cas échéant le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

L'estimation de la provision pour dépréciation des stocks est basée sur l'application d'une décote de valeur par magasin en fonction de 3 critères : la famille de produit (saisonniers vs permanente), le cycle de vie de l'article (obsolète ou reconduit) et la dernière date de réception de l'article dans le magasin. Le montant de provision est déterminé en appliquant ces taux à la valeur des stocks présents en magasin à la clôture de l'exercice.

Stocks et en-cours (En millions d'euros)	30-juin-19	Flux d'exploitation	Variations de périmètre	Reclassement IFRS5	30-sept-20
Matières première et autres approvisionnement	2,9	0,1	0,0	0,0	3,0
Produits intermédiaires et finis	2,4	0,0	0,0	0,0	2,4
Marchandises	120,6	(4,7)	14,9	0,0	130,8
<b>Total Stocks et en-cours nets</b>	<b>125,9</b>	<b>(4,6)</b>	<b>14,9</b>	<b>0,0</b>	<b>136,2</b>

Stocks et en-cours (En millions d'euros)	30-sept-20	Flux d'exploitation	Variations de périmètre	Reclassement IFRS5	30-sept-21
Matières première et autres approvisionnement	2,9	0,6	(1,0)	(2,5)	0,0
Produits intermédiaires et finis	2,5	0,6	(0,9)	(1,8)	0,4
Marchandises	130,8	5,0	0,9	(1,3)	135,4
<b>Total Stocks et en-cours nets</b>	<b>136,2</b>	<b>6,2</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(5,6)</b>	<b>135,8</b>

## 6.5 Créances clients

### Principe comptable

Les créances clients du Groupe correspondent à des actifs financiers courants (note 11) qui reflètent un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients correspond généralement au montant de la facture. Une dépréciation des créances clients est constituée pour couvrir les pertes de crédit attendues. Le Groupe applique le modèle simplifié pour l'évaluation des pertes de crédits attendues sur l'ensemble de ses créances clients. Celles-ci sont déterminées sur la base de taux de perte de crédit observés pour cette typologie de créances et ajustés en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client ou sur l'environnement économique.

### 6.5.1 Composition des créances clients

Créances clients et autres créances d'exploitation (En millions d'euros)	Notes	30-sept-21	30-sept-20
Clients et comptes rattachés		171,7	195,0
Clients douteux		2,0	2,9
Clients créditeurs		(10,9)	(12,0)
<b>Créances clients - Valeurs brutes</b>		<b>162,8</b>	<b>185,9</b>
Dépréciations des créances clients	6.5.2	(4,3)	(5,5)
<b>Créances clients - valeurs nettes</b>	<b>4.2</b>	<b>158,5</b>	<b>180,4</b>

### 6.5.2 Dépréciation des créances clients

Créances clients et autres créances d'exploitation (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
<b>Dépréciations des créances clients à l'ouverture</b>	<b>(5,5)</b>	<b>(4,1)</b>
Dotations	(1,5)	(2,6)
Reprises	2,6	1,6
Autres ( variation de périmètre et reclassement)	0,1	(0,4)
<b>Dépréciations des créances clients à la clôture</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(5,5)</b>

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées à la note 11.5.1 « Risque de contrepartie ».

### 6.6 Autres actifs courants

Autres actifs courants (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Avances et acomptes versés sur commande	3,2	4,2
Créances sur le personnel	0,2	0,3
Créances sur organismes sociaux	1,2	0,5
Créances sur l'état	39,4	63,9
<b>Autres créances d'exploitation - valeurs brutes</b>	<b>44,0</b>	<b>68,9</b>
Dépréciations des autres créances d'exploitation	(2,8)	(2,3)
<b>Autres créances d'exploitation - valeurs nettes</b>	<b>41,2</b>	<b>66,6</b>
Groupe et Associés	0,0	0,2
Charges constatées d'avance	4,2	2,7
Autres créances diverses	3,7	6,7
<b>Créances diverses et autres actifs courants - valeurs brutes</b>	<b>7,9</b>	<b>9,6</b>
Dépréciations des créances diverses et autres actifs courants	(0,3)	(0,3)
<b>Créances diverses et autres actifs courants - valeurs nettes</b>	<b>7,6</b>	<b>9,3</b>
<b>Total Autres actifs courants</b>	<b>48,8</b>	<b>75,9</b>

## 6.7 Autres actifs non courants

En millions d'euros	30-sept-21			30-sept-20		
	Valeurs Brutes	Amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeurs Brutes	Amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Titres non consolidés	3,6	(1,8)	1,9	3,6	(1,8)	1,9
Créances rattachées aux participations	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2
Prêts	1,0	(0,1)	0,9	1,7	(0,1)	1,7
Dépôts et cautionnements versés	3,1		3,1	2,5		2,5
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>8,0</b>	<b>(1,8)</b>	<b>6,1</b>	<b>8,1</b>	<b>(1,8)</b>	<b>6,3</b>

En millions d'euros	30-sept-21	30-sept-20
Moins d'un an	0,8	1,1
Entre un et cinq ans	3,2	3,2
Au-delà de cinq ans	2,1	1,9
<b>Total</b>	<b>6,1</b>	<b>6,3</b>

## 6.8 Autres dettes

Autres dettes courantes (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,2	0,3
Dettes envers le personnel	20,5	14,5
Dettes envers les organismes sociaux	16,9	17,1
Dettes envers l'Etat	28,8	55,6
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>66,4</b>	<b>87,5</b>
Dettes sur immobilisations	13,4	4,1
Produits constatés d'avance	0,4	0,9
Dettes diverses	5,7	2,4
<b>Dettes diverses et autres passifs courants</b>	<b>19,5</b>	<b>7,4</b>
<b>Total Autres dettes courantes</b>	<b>85,9</b>	<b>94,9</b>

## 6.9 Engagements hors bilan

### Principe comptable

À chaque clôture annuelle, la Direction estime, au mieux de sa connaissance, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financières, juridiques et fiscales qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe ainsi que des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

<b>Engagements hors bilan (En millions d'euros)</b>	<b>30-sept-21</b>	<b>30-sept-20</b>
Avals, cautions et garanties donnés	4,1	2,5
Engagements dont l'entreprise fait l'objet (cautions bancaires)	0,8	0,6
Autres engagements donnés	0,0	2,1
<b>Engagements donnés</b>	<b>5,0</b>	<b>5,2</b>
Marchés à recevoir à terme	1,0	1,0
<b>Instruments de couverture</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

Engagements donnés :

Au 30 septembre 2020 le solde est constitué par :

- Les garanties données par InVivo Retail Supply Chain pour sa plateforme d'achat.
- Un engagement donné par Néodis envers l'Union InVivo suite à la signature le 20 avril 2015 d'une convention de subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (2,1) M€ au titre des engagements de retour à meilleure fortune.

Au 30 septembre 2021 le solde est essentiellement constitué par :

- Les garanties données par InVivo Retail Supply Chain pour sa plateforme d'achat.
- L'engagement précédemment donné envers l'Union InVivo, suite à la signature le 20 avril 2015 d'une convention de subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune pour 2,1M€, a été remboursé sur l'exercice par Néodis.

Les loyers relatifs aux contrats de location de biens de courte durée et de biens portant sur des actifs de faible valeur non retraités selon IFRS16 et portant exclusivement sur des biens mobiliers pour -3,8 M€ en 2021 ( -3,6 M€ en 2020) ne sont pas reportés en Engagements Hors Bilan dans le tableau ci-dessus.

## Note 7 Contrats de location

### Principe comptable

#### En tant que preneur

Le Groupe est preneur dans un grand nombre de contrats de location immobiliers portant essentiellement sur les murs de ses magasins, les entrepôts de stockage, des bâtiments de bureaux et les appartements des locataires gérants. Il est également preneur dans des contrats mobiliers essentiellement en France portant sur des véhicules, des matériels d'équipement des magasins (notamment équipements de production de froid) et des équipements logistiques.

Les contrats de location du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », en tenant compte des termes et conditions des contrats et de tous les faits et circonstances pertinents.

A la date de conclusion d'un contrat, le Groupe détermine si ce contrat est (ou contient) un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan chez le preneur et se traduisent par la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat. Cet actif est présenté sur la ligne « Actifs au titre de droits d'utilisation » de l'état de la situation financière consolidée ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers sur cette même durée présentée sur les lignes « Passifs de loyers courants » et « Passifs de loyers non courants » de l'état de la situation financière consolidée.

#### EVALUATION INITIALE

A la date de prise d'effet du contrat :

- le passif de loyer est comptabilisé pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes futurs relatifs à la durée estimée du contrat, telle que déterminée par le Groupe. Généralement, le Groupe utilise le taux d'endettement marginal comme taux d'actualisation. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer de telles options. En outre, les paiements fixes incluent la déduction des éventuels avantages incitatifs à la location à recevoir à la date d'effet du contrat de location.
- l'actif relatif au droit d'utilisation correspond à la valeur du passif de loyer diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

Pour certaines classes d'actifs dont les contrats de location comportent une composante service et locative, le Groupe peut être amené à comptabiliser un contrat unique qualifié de location (i.e. sans distinction entre le service et la composante locative).

#### EVALUATION ULTERIEURE

Le passif de loyer est comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période. Cette charge d'intérêt est enregistrée au compte de résultat dans les « autres charges financières » ;
- Et diminuée du montant des paiements de loyers effectués.

Les flux de trésorerie relatifs aux paiements du principal du passif de loyers ainsi que des intérêts associés sont présentés dans les activités liées aux opérations de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidés. Généralement, ces décaissements de loyers sont présentés sur les lignes intitulées « remboursements des passifs de loyer » et « intérêts financiers nets versés ». Toutefois, le Groupe présente de manière distincte les décaissements de loyers au titre des contrats de location dont il est démontré que l'actif sous-jacent est durablement dégradé. C'est notamment le cas lorsque l'actif a été totalement déprécié ; ces flux de trésorerie sont alors présentés sur la ligne dénommée « Autres remboursements » dans les flux de financement.

Outre les cas de modifications de contrats, une réévaluation de la dette est effectuée en contrepartie de l'actif au titre du droit d'utilisation dans les situations suivantes :

- En cas de révision de la durée du contrat ;
- En cas de changement d'appréciation relative à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- En cas de changement du montant de paiement attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle octroyée au bailleur ;
- En cas de changement des loyers variables basés sur un taux ou un index, et ce, lorsque l'ajustement du taux ou de l'indice prend effet (c'est-à-dire lorsque les loyers sont effectivement modifiés).

Dans les deux premiers cas, la dette est réévaluée en utilisant un taux d'actualisation révisé à la date de réévaluation. Dans les deux derniers cas, le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale est inchangé.

Le droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût et amorti, à partir de la date de prise d'effet du contrat, sur la durée estimée du contrat. Ceci génère une charge d'amortissement linéaire au compte de résultat. En outre, il est diminué le cas échéant de toute perte de valeur conformément à la norme IAS 36 (note 10.5) et il est réajusté en cas de réévaluation du passif de loyers.

Dans le cas d'une rupture anticipée de contrat, tout écart résultant de la décomptabilisation du passif de loyer et du droit d'utilisation est comptabilisé au compte de résultat dans les autres produits opérationnels ou autres charges opérationnelles.

#### **ESTIMATION DE LA DUREE DES CONTRATS DE LOCATION**

La durée de location correspond à la période exécutoire du contrat (c'est-à-dire la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive du preneur) et tient compte des options de résiliation et de renouvellement dont respectivement la non-utilisation ou l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine.

Dans l'estimation de cette durée raisonnablement certaine, le Groupe prend en compte l'ensemble des caractéristiques liées aux actifs loués (cadre juridique du pays, emplacement, catégories telle que magasins, entrepôts, bureaux, appartements, nature immobilière ou mobilière, l'horizon économique d'utilisation...). Au titre de la location de murs de magasins, des critères économiques peuvent être analysés tels que la performance des actifs sous-jacents et l'existence d'investissements significatifs récents réalisés dans les magasins.

Généralement, la durée retenue relative aux baux immobiliers et aux baux mobiliers correspond à la durée initiale prévue au contrat.

De manière plus spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (3-6-9) et conformément à la position publiée par l'ANC le 3 juillet 2020, le Groupe reconnaît comme durée exécutoire à la date de début du contrat de location une durée en générale de 9 ans.

Pour les contrats de location qui comportent des clauses de tacite reconduction, le Groupe considérant qu'il n'est pas en mesure d'anticiper dès l'origine cette période de reconduction tacite et qu'elle ne devient raisonnablement certaine qu'au terme de la durée du contrat initialement prise en compte, le droit d'utilisation et le passif de loyer sont réappréciés à cette date-là, en l'absence d'événement antérieur, pour tenir compte d'une période de tacite reconduction de 9 années.

Enfin, le Groupe peut être également amené à revoir la durée du bail lorsque des travaux d'agencements significatifs sont effectués en cours de bail pouvant conduire à une « pénalité » économique significative reflétée à travers la valeur résiduelle des agencements au terme du bail.

#### **DETERMINATION DU TAUX D'ACTUALISATION**

Généralement, le taux d'actualisation utilisé pour calculer le passif de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur la même durée et dans un environnement économique similaire avec les mêmes garanties, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Le Groupe détermine ses taux d'actualisation en prenant notamment en compte le spread de crédit de l'entité et en fonction de la durée des contrats de location

Les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

- Emprunts < ou = 5 ans : 2,50%
- Emprunts de 5 à 8 ans : 3,50 %
- Emprunts > 8 ans : 3,90 %

#### **DROITS AU BAIL**

Les droits au bail rattachés, le cas échéant, à des contrats de location sont présentés dans le compte « actifs au titre de droits d'utilisation ». En fonction des modalités juridiques propres à chaque droit au bail, ils sont soit amortis sur la durée du contrat de location sous-jacent, soit non amortis (cas général) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

#### **CONTRATS DE LOCATION DE BIENS DE COURTE DUREE ET DE BIENS PORTANT SUR DES ACTIFS DE FAIBLE VALEUR**

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats de location de biens de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date d'origine du contrat). Un contrat de location avec option d'achat ne constitue pas un contrat de location à court terme ;
- Contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 dollars.

Au sein du Groupe, il s'agit essentiellement des contrats qui portent sur des équipements magasins et des équipements administratifs tels que des tablettes, ordinateurs, téléphones portables et photocopieurs.

Les loyers relatifs à ces contrats sont présentés en charges opérationnelles dans le compte de résultat consolidé au même titre que les loyers variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation initiale du passif de loyer. Les flux de trésorerie liés aux paiements de ces contrats sont quant à eux présentés dans les flux de trésorerie générés par l'activité de l'état des flux de trésorerie consolidés.

#### **OPERATIONS DE CESSION-BAIL**

Une transaction de cession-bail est une opération par laquelle le propriétaire d'un bien le cède à un tiers pour le reprendre en location. Si la cession du bien par le vendeur-preneur constitue une vente selon IFRS 15 :

- Le vendeur-preneur évalue le droit d'utilisation résultant du contrat de location comme une proportion de la valeur nette comptable de l'actif transféré, correspondant au droit d'utilisation qu'il conserve. Ainsi, le résultat de cession (profit ou perte) n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur ;
- L'acquéreur-bailleur comptabilise l'acquisition de l'actif selon les normes applicables et le contrat de location conformément à IFRS 16.

Si la cession du bien par le vendeur-preneur n'est pas une vente au sens d'IFRS 15 : dans ce cas, l'opération est comptabilisée comme une opération de financement. Ainsi :

- Le vendeur-preneur constate l'actif cédé à son bilan et comptabilise un passif financier à hauteur de la contrepartie reçue de l'acquéreur-bailleur ;
- L'acquéreur-bailleur ne comptabilise pas l'actif acquis à son bilan et reconnaît un actif financier à hauteur de la contrepartie transférée.

#### **IMPOTS DIFFERES**

En cas de différence temporelle issue d'un contrat de location, un impôt différé est comptabilisé (note 9).

## **7.1 Preneur**

Les informations relatives aux contrats de location sont présentées ci-après.

### **7.1.1 Informations relatives au bilan**

#### **COMPOSITION ET VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION**

Droits d'utilisation (En millions d'euros)	Terrains	Autres		Total
		Constructions	immobilisations corporelles	
<b>30-juin-19</b>	<b>7,1</b>	<b>220,0</b>	<b>1,7</b>	<b>228,8</b>
Augmentations	0,0	8,4	2,7	11,1
Dotations	0,0	(34,7)	(1,1)	(35,8)
Var. périmètre	0,0	13,8	0,1	13,9
Reclass.	4,8	0,0	0,0	4,8
Autres	0,0	(2,4)	0,0	(2,4)
<b>30-sept-20</b>	<b>11,9</b>	<b>205,1</b>	<b>3,3</b>	<b>220,3</b>
Augmentations	0,0	14,1	16,7	30,8
Dotations	0,0	(27,6)	(1,9)	(29,5)
<b>30-sept-21</b>	<b>11,9</b>	<b>191,6</b>	<b>18,1</b>	<b>221,6</b>

#### **PASSIFS DE LOYERS**

Passifs de loyers (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Part courante	34,3	28,9
Part non courante	196,2	200,6
<b>Total Passifs de loyers</b>	<b>230,5</b>	<b>229,5</b>
<i>Dont Jardinerie</i>	230,3	229,3
<i>Dont Autre</i>	0,2	0,2

L'analyse des échéances des passifs de loyers est présentée en note 11.5.2.

### 7.1.2 Informations relatives au compte de résultat

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat sur l'exercice au titre des contrats de location ne rentrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 16 :

<b>Locations (En millions d'euros)</b>	<b>30-sept-21</b>	<b>30-sept-20</b>
Crédit-bail mobilier	(0,1)	(0,1)
Locations immobilières	(0,5)	2,7
Location mobilière	(3,8)	(3,6)
Charges locatives et de copropriété	(6,8)	(8,5)
Locations immobilières (+ 6 mois)	0,0	(1,6)
Location mobilière (+ 6 mois)	0,0	(0,3)
<b>Total Locations</b>	<b>(11,2)</b>	<b>(11,4)</b>

La charge d'amortissements sur actifs au titre de droits d'utilisation est présentée en note 7.1.1 et les intérêts financiers sur les passifs de loyers en note 11.4.

Au 30 septembre 2020, les locations immobilières intègrent un produit de 1,5 M€ relatif aux loyers abandonnés par les bailleurs dans le cadre de la crise sanitaire.

### 7.1.3 Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Le montant total décaissé sur l'exercice 2021 au titre des contrats de location s'élève à 45,9 millions d'euros (52,8 M€ au titre de l'exercice 2020).

## Note 8 Charges de personnel

### 8.1 Frais de personnel

Charges de personnel (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Salaires et traitements	(117,6)	(126,5)
Charges sociales	(43,8)	(44,1)
Autres charges de personnel	(1,6)	1,0
Intéressement et participations des salariés	(3,6)	(0,8)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(166,6)</b>	<b>(170,4)</b>

#### Au 30 septembre 2020

Les frais de personnels incluent :

- les aides gouvernementales liées au chômage partiel dans le cadre de la crise sanitaire pour 1,6 M€.
- les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat versées pour -2 M€
- 3 mois de charges supplémentaires liées à l'exercice allongé de 15 mois

#### Au 30 septembre 2021

La reprise de l'activité conduit à une augmentation du nombre d'employés et à l'augmentation de la masse salariale. Par ailleurs les frais de personnel incluent des primes exceptionnelles de pouvoir d'achat pour 1,8 M€ et des primes supplémentaires liées à la performance de l'année pour 2,5 M€.

### 8.2 Provision pour retraites et engagements assimilés

#### Principe comptable

Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

- **Dans le cadre de régimes à cotisations définies**, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.
- **Dans le cadre de régimes à prestations définies**, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel (uniquement démissions).

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est comptabilisé immédiatement en charges.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- Les coûts des services rendus au cours de l'exercice qui sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ;
- Les coûts des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés soit en résultat opérationnel courant soit en autres produits et charges opérationnels ;
- La charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture qui est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ». Elle est calculée par l'application du taux d'actualisation défini par IAS 19 aux passifs nets (montant des engagements après déduction du montant des actifs du régime) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies, tels que déterminés au début de l'exercice.

La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Provisions pour autres avantages long terme pendant l'emploi

- **Les autres avantages à long terme pendant l'emploi**, tels que les médailles du travail, sont également provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits acquis à la date de clôture. En ce qui concerne ces avantages, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat.

## 8.2.1 Composition des provisions pour retraites et engagements assimilés

Provisions pour retraites et engagements assimilés (En millions d'euros)	30-sept-21	Dont non courant	Dont courant	30-sept-20	Dont non courant	Dont courant
Prov. ch - indemnités de départ en retraite (IDR)	12,6	12,6	0,0	11,6	11,6	0,0
Prov. ch - médailles du travail et autres avantages	0,7	0,7	0,0	0,8	0,8	0,0
<b>Total Provisions pour retraites et engagements assimilés</b>	<b>13,3</b>	<b>13,3</b>	<b>0,0</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>	<b>0,0</b>

## 8.2.2 Présentation des régimes de retraite

### REGIME A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement à travers le versement régulier de cotisations à un organisme gestionnaire. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et n'apporte donc pas de garantie sur le montant de la rente que les salariés percevront. Ce type de régime concerne majoritairement les employés des filiales françaises du Groupe. Ces derniers relèvent du régime général de la sécurité sociale qui est administré par l'Etat français.

La charge de l'exercice relative aux régimes à cotisations définies s'élève à 1 million d'euros au titre de l'exercice 2020.09 et à 1 million d'euros au titre de l'exercice 2021.09.

### 8.2.3 Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (engagements de retraite)

Les plans relevant des régimes à prestations définies sont exposés aux risques de taux d'intérêt, de taux d'augmentation des salaires et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	30-sept-21	30-sept-20
Taux d'actualisation	0,60%	1%
Taux de croissance attendu des salaires	2%	2%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Standard and Poors.

### ANALYSE DE SENSIBILITE

Au 30 septembre 2020

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait respectivement une variation de -6,8% et +7,5% du montant total des engagements.

Une variation de +/- 100 points de base sur le taux de croissance des salaires générerait respectivement une variation de +15,3% et -12,90% du montant total des engagements.

Au 30 septembre 2021

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait respectivement une variation de -6,9% et +7,6% du montant total des engagements.

Une variation de +/- 100 points de base sur le taux de croissance des salaires générerait respectivement une variation de +15,5% et -13,1% du montant total des engagements

## 8.2.4 Evolution des engagements de retraite et des actifs de couverture

Les tableaux suivants permettent d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2020 et au 30 septembre 2021.

En millions d'euros	30-sept-21	30-sept-20
<b>Dette actuarielle début de période</b>	<b>11,6</b>	<b>9,6</b>
Eléments inclus dans le compte de résultat	1,0	1,0
Coût des services rendus	1,0	1,1
Intérêts sur le passif au titre des prestations définies	0,1	0,1
Coût des services passés	0,4	
Effet des réductions / liquidations de régime	(0,5)	(0,3)
<b>Eléments inclus en Autres éléments du résultat global</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
Gains et pertes actuariels liés à :	0,6	0,6
- des changements d'hypothèses financières	0,7	(0,4)
- des changements d'hypothèses démographiques	0,0	0,7
- des effets d'expérience	(0,1)	0,4
- Autres	0,0	
<b>Autres</b>	<b>(0,6)</b>	<b>0,4</b>
Prestations payées - décaissements	(0,4)	(0,6)
Variations de périmètre	(0,0)	1,0
Autres	(0,2)	0,1
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>12,6</b>	<b>11,6</b>

Il n'y a aucun actif de couverture sur ces plans.

### RAPPROCHEMENT DES PROVISIONS AU BILAN

en millions d'euros	30-sept-21	30-sept-20
<b>En début d'exercice</b>	<b>11,6</b>	<b>9,6</b>
Charge de l'exercice	1,0	1,0
Ecart actuariel constaté en capitaux propres	0,6	0,6
Prestations payées - décaissements	(0,4)	(0,6)
Variations de périmètre	(0,0)	1,0
Autres	(0,2)	0,1
<b>En fin d'exercice</b>	<b>12,6</b>	<b>11,6</b>

### COMPOSANTE DE LA CHARGE DE LA PERIODE

En millions d'euros	30-sept-21	30-sept-20
Coût des services rendus		
Intérêts sur le passif au titre des prestations définies (i)	0,1	0,1
Coût des services passés	0,4	0,0
Effet des réductions / liquidations de régime	(0,5)	(0,3)
<b>En fin d'exercice</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

(i) Eléments du résultat financier

## ECHEANCIER DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS NON ACTUALISES

Au 30 septembre 2020

### PRESTATIONS PROBABLES ATTENDUES

En millions d'euros	Au Bilan	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2030
Avantages posétrieurs à l'emploi	11,6	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,8	-4,7

Au 30 septembre 2021

### PRESTATIONS PROBABLES ATTENDUES

En millions d'euros	Au Bilan	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2031
Avantages posétrieurs à l'emploi	12,6	0,0	0,2	0,2	0,3	0,5	-4,7

### 8.3 Rémunérations brutes allouées aux membres du Conseil de Surveillance, et Comité Exécutif Groupe

En millions d'euros	30-sept-21	30-sept-20
Avantage à court terme hors charges sociales (1)	-1,7	-1,9
Avantage à court terme charges sociales (2)	-0,8	-0,9
Indemnité de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants	-0,1	-0,1
<b>Total</b>	<b>-2,6</b>	<b>-2,9</b>

(1) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature

(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature

Par ailleurs, la Société et ses filiales bénéficient de l'assistance en matière stratégique de la société InVivo Group, société de contrôle ultime, avec laquelle des conventions de conseil et d'assistance en matière stratégique ont été conclues. Elles bénéficient également d'autres prestations courantes de la part d'InVivo Group et d'InVivo Management (mise à disposition de personnel et de locaux). Le montant enregistré en charges d'exploitation relatif à ces conventions envers InVivo Retail et ses filiales se décompose en 10,2 M€ au titre de l'assistance en matière stratégique en 2021 (11,1 M€ en 2020) et 7,4 M€ d'euros au titre de la mise à disposition de personnel et de locaux en 2021 (11,1 M€ en 2020).

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucune rémunération.

### 8.4 Effectif moyen du Groupe

Effectif moyen du Groupe	30-sept-21	30-sept-20
Cadre	526	511
Employés	3 032	2 741
Agents de maîtrise	672	650
<b>Total Effectif moyen du Groupe</b>	<b>4 230</b>	<b>3 902</b>

## Note 9 Impôts

### Principe comptable

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont majoritairement comprises dans le périmètre dont InVivo Retail est tête de groupe d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires déductibles d'imposition, les reports fiscaux déficitaires, les crédits d'impôts non utilisés et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle et conformément à IAS 12. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.

Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée des comptes sociaux est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ».

Lorsque les versements effectués aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont fiscalement déductibles, le Groupe comptabilise l'effet d'impôt en compte de résultat.

En application de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » le Groupe présente les provisions d'impôts sur les résultats relatives aux positions fiscales incertaines en dettes d'IS.

## 9.1 Charge d'impôt

### 9.1.1 Analyse de la charge d'impôt

Charges d'impôt (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Impôt courant	(5,7)	(5,4)
Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	(2,4)	(4,0)
Impôts différés	7,5	1,4
<b>Total Charges d'impôt au Compte de Résultat</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(8,0)</b>
Impôts sur éléments comptabilisés en "Autres éléments du résultat global"	0,1	0,2
Impôts sur éléments comptabilisés encapitaux propres		

Au 30 septembre 2020, la charge d'impôt courant de -5,4 M€ est principalement portée par InVivo Retail Production Marchandises pour -4,5 M€.

Au 30 septembre 2021, la charge d'impôt courant s'élève à -5,7 M€, principalement portée par les filiales profitables hors Intégration, notamment InVivo Retail Production Marchandises -4 M€ et Gamm Vert -1,3 M€

Le profit d'impôt différé de 7,6 M€ est principalement lié à l'activation de déficits antérieurs dont 2,9 M€ sur Jardiland SAS et 4,4 M€ sur l'intégration fiscale InVivo Retail La société InVivo Retail a opté depuis le 1er juillet 2019 pour le régime de l'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI. A fin septembre 2020, le périmètre du groupe fiscal inclut les filiales InVivo Grand Public Services, Jardiland SAS, Jardiland Foncier, PFMC, Espace Flore, Degas

Holding, PBD, Pépinières de Blagon, Jardiland Campus, Jardins Albasud, Groupe Végétalis, Jardinerie Végétalis Frejus, Jardinerie Végétalis La Londe, Nalod's, Neodis, InVivo Retail Services, Gamm Vert Synergies Centre, InVivo Retail Supply Chain, Gamm Vert Synergies Ouest et Gamm Vert Synergies Sud Ouest.

### 9.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

Rationalisation de la charge d'impôt	30-sept.-21	30-sept.-20
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>35,3</b>	<b>(4,6)</b>
<i>Taux d'impôt théorique de la société-mère</i>	<i>31,0%</i>	<i>31,0%</i>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(11,0)</b>	<b>1,4</b>
Effet de l'hétérogénéité des taux d'impôt <sup>(1)</sup>	1,1	(1,7)
Effet des différences permanentes <sup>(2)</sup>	1,0	(0,0)
Effet des actifs d'impôts différés non reconnus <sup>(3)</sup>	10,4	(4,7)
Effet des crédits et réductions d'impôts <sup>(4)</sup>	0,4	0,0
Effet des changements de taux d'impôt sur les sociétés <sup>(5)</sup>	0,0	0,0
CVAE nette d'impôt <sup>(6)</sup>	(1,6)	(2,9)
Autres effets <sup>(7)</sup>	(0,9)	(0,1)
<b>Charge d'impôt constatée</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(8,0)</b>
<i>Taux d'impôt effectif</i>	<i>1,7%</i>	<i>-173,4%</i>

La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 31%.

#### Au 30 septembre 2020 :

(1) Cette rubrique recense

- l'effet des différences entre les taux d'impôt courant de la mère du Groupe (31%) et ceux des filiales étrangères ;
- l'effet des différences entre les taux d'impôt courant et différé au sein de chacune des filiales ;

(3) Déficit de la période non activés et dépréciation de déficits activés à l'ouverture pour -4,7 M€, essentiellement sur l'intégration fiscale InVivo Retail ;

(6) Le classement de la CVAE net d'impôt est de -2,9 M€.

#### Au 30 septembre 2021 :

(1) Cette rubrique recense

- l'effet des différences entre les taux d'impôt courant de la mère du Groupe (31%) et ceux des filiales étrangères ;
- l'effet des différences entre les taux d'impôt courant et différé au sein de chacune des filiales ;

(2) Sont notamment appréhendés les effets favorables des réintégrations de diverses plus et moins-values de consolidation sur cession ou liquidation d'entités +0,8 M€ ;

(3) Dont effets favorables de l'utilisation de déficits non activés pour 3,4 M€, et de l'activation de déficits antérieurs pour 7,2 M€ dont 2,9 M€ sur Jardiland SAS et 4,3 M€ sur l'intégration fiscale InVivo Retail ;

(4) Sont notamment visés par cette rubrique les impacts du Crédit d'Impôt Recherche, comptabilisé en résultat opérationnel courant, ainsi que les crédits d'impôt affectant directement l'IS, dont crédit mécénat ;

(5) Pour rappel, les actifs et passifs d'impôt différé en France sont valorisés au taux de 25% ;

(6) Le classement de la CVAE net d'impôt est de -1,6 M€ ;

(7) Cette rubrique comprend essentiellement les effets de l'intégration fiscale InVivo Retail pour -0,9 M€, dont - 0,8 M€ lié à l'effet de la déductibilité des charges financières.

## 9.2 Impôts différés

### 9.2.1 Variation des impôts différés actifs

Variation des impôts différés actifs (En millions d'euros)	Impôts différés actifs
<b>30-juin-19</b>	<b>6,7</b>
(Charges)/Produits de l'exercice	1,7
Effet des variations de périmètre	(0,1)
Reclassement	(2,0)
Variations constatées directement en capitaux propres	0,1
Autres	(0,2)
<b>30-sept-20</b>	<b>6,2</b>
(Charges)/Produits de l'exercice	8,1
Effet des variations de périmètre	(0,0)
Reclassement	0,8
Variations constatées directement en capitaux propres	0,1
<b>30-sept-21</b>	<b>15,1</b>

### 9.2.2 Variation des impôts différés passifs

Variation des impôts différés passifs (En millions d'euros)	Impôts différés passifs
<b>30-juin-19</b>	<b>0,9</b>
(Charges)/Produits de l'exercice	0,3
Reclassement	(1,0)
Variations constatées directement en capitaux propres	(0,0)
Autres	(0,2)
<b>30-sept-20</b>	<b>(0,0)</b>
(Charges)/Produits de l'exercice	0,6
Effet des variations de périmètre	(0,2)
Reclassement	0,8
Variations constatées directement en capitaux propres	(0,0)
<b>30-sept-21</b>	<b>1,1</b>

### 9.2.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

Impôts différés par nature (en millions d'euros)	30-sept-20	30-sept-21
<b>Actifs d'impôt différés</b>	<b>6,2</b>	<b>15,1</b>
Engagements de retraite	2,7	2,9
Provisions temporairement non déductibles	0,8	0,7
Déficits fiscaux	6,9	13,6
Autres différences temporaires	7,8	8,3
Compensation IDA/IDP par entité fiscale	(12,1)	(10,4)
<b>Passifs d'impôt différés</b>	<b>(0,0)</b>	<b>1,1</b>
Amortissements dérogatoires et provisions règlementées	0,7	0,7
Immobilisations dont écarts d'évaluation	10,7	9,6
Autres ( dont IFRS16)	0,7	1,3
Compensation IDA/IDP par entité fiscale	(12,1)	(10,4)
<b>Position nette des impôts différés</b>	<b>6,2</b>	<b>14,0</b>

#### 9.2.4 Impôt différé non reconnu

##### Au 30 septembre 2020

Les actifs d'impôt différés sur les déficits reportables ne sont reconnus que s'il est probable que l'entreprise concernée puisse les récupérer grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs dans un délai raisonnable de trois ans.

Au 30 septembre 2020, les déficits reportables s'élèvent à 151,8 M€ dont 19,5 M€ liés à l'intégration fiscale. Les déficits ont été activés à hauteur de 27,5 M€. Les impôts différés actifs sur reports déficitaires s'élèvent à 6,9 M€.

##### Au 30 septembre 2021

La variation nette de la période s'élève à 7,8 M€ et s'explique principalement par l'activation d'impôts différés actifs sur les déficits reportables des entités InVivo Retail 4,3 M€ et Jardiland SAS 2,9 M€ compte tenu de l'amélioration notable de la performance et des perspectives de résultats positifs sur les trois prochaines années.

Au 30 septembre 2021, les déficits reportables s'élèvent à 137,1 M€ dont 17,3 M€ liés à l'intégration fiscale. Les déficits ont été activés à hauteur de 54,6 M€. Les impôts différés actifs sur reports déficitaires s'élèvent à 13,6 M€.

Les déficits reportables ont une durée de vie illimitée.

## Note 10 Immobilisations incorporelles et corporelles

### Principe comptable

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

### 10.1 Goodwill

#### Principe comptable

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément au principe comptable « Regroupement d'entreprises » décrit dans la note 3. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement (voir note 10.1.1). Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" figurant en note 10.4. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

### 10.1 Variation de la valeur nette comptable par activités

Écarts d'acquisition nets par activité (En millions d'euros)	Jardinerie	Autre	Total
<b>30-juin-19</b>	<b>86,1</b>	<b>3,4</b>	<b>89,5</b>
Variations de périmètre	(7,4)	0,0	(7,4)
<b>30-sept-20</b>	<b>78,7</b>	<b>3,4</b>	<b>82,1</b>
Variations de périmètre	3,1	(3,4)	(0,3)
<b>30-sept-21</b>	<b>81,9</b>	<b>0,0</b>	<b>81,9</b>

#### Au 30 Septembre 2020

##### Variations de périmètre

Les principales variations de périmètre enregistrées sur les écarts d'acquisition sur l'exercice 2019/2020 concernent les opérations suivantes :

- Acquisition de la société AJNS Team SAS qui conduit à reconnaître un écart d'acquisition de 1,5 M€.
- Correction de l'écart d'acquisition de Jardiland :
  - pour -1,9 M€ suite à la reprise au cours de l'exercice de provisions pour restructuration initialement constatées dans le bilan d'ouverture et devenues sans objet.
  - Pour -6,7 M€ suite à la finalisation de l'allocation de l'écart d'acquisition de Jardiland (Marque et immobilier).

#### Au 30 Septembre 2021

##### Variations de périmètre

Les principales variations de périmètre enregistrées sur les écarts d'acquisition sur l'exercice 2020/2021 concernent les opérations suivantes :

- L'acquisition de SAS Centre Jardin Loisirs amène à reconnaître un écart d'acquisition de 3,1 M€.
- Suite à la cession de Billaud Grains, l'écart d'acquisition de 3,4M€ relatif à cette participation est repris.

## 10.2 Autres immobilisations incorporelles

### Principe comptable

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des coûts d'obtention des contrats. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans. La relation franchisée est amortie sur une durée de 11 ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie (notamment marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

### 10.2.1 Composition

En millions d'euros	30-sept-21			30-sept-20		
	Valeurs Brutes	Amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeurs Brutes	Amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Concessions, brevets, licences, marques	80,0	(30,7)	49,4	75,5	(27,0)	48,4
Fonds de commerce	0,8	(0,8)	0,0	0,9	(0,9)	0,0
Autres immobilisations incorporelles	24,5	(6,8)	17,6	23,7	(4,7)	18,9
Immobilisations incorporelles en cours	12,4	0,0	12,4	5,2	0,0	5,2
Avances et acomptes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de recherche & développement	1,8	(1,0)	0,7	1,5	(0,7)	0,8
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>119,5</b>	<b>(39,3)</b>	<b>80,2</b>	<b>106,7</b>	<b>(33,3)</b>	<b>73,3</b>

Les concessions, brevets, licences et marques sont majoritairement constitués par des marques détaillées en 10.2.2

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées par la relation franchisée Jardiland reconnue lors de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition pour 16,3 M€.

### 10.2.2 Variations des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (En millions d'euros)	Concessions, brevets, licences, marques	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Frais de recherche & développement	Total
<b>30-juin-19</b>	<b>55,3</b>	<b>0,0</b>	<b>16,9</b>	<b>2,4</b>	<b>0,4</b>	<b>74,9</b>
Augmentations	3,7	0,0	0,4	5,0	0,1	9,3
Diminutions	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,5)	0,0	(0,6)
Dotations	(4,1)	(0,0)	(2,7)	0,0	(0,2)	(7,0)
Reprises	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Reclass.	(6,6)	(0,0)	5,0	(1,8)	0,5	(2,9)
Autres	(0,0)	0,0	(0,6)	0,0	0,0	(0,6)
<b>30-sept-20</b>	<b>48,4</b>	<b>0,0</b>	<b>18,9</b>	<b>5,2</b>	<b>0,8</b>	<b>73,3</b>
Augmentations	3,9	0,0	1,3	9,0	0,4	14,5
Diminutions	(0,0)	(0,1)	0,0	(0,1)	0,0	(0,2)
Dotations	(3,9)	0,0	(2,4)	0,0	(0,3)	(6,7)
Reprises	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Reclass.	1,6	0,0	(0,0)	(1,6)	(0,1)	(0,1)
Reclassement IFRS5	(0,6)	0,0	(0,2)	(0,0)	0,0	(0,7)
Autres	(0,6)	(0,0)	(0,2)	(0,0)	0,0	(0,7)
<b>30-sept-21</b>	<b>49,4</b>	<b>0,0</b>	<b>17,6</b>	<b>12,4</b>	<b>0,7</b>	<b>80,2</b>

A l'exception des licences de logiciels, la rubrique « Concessions, brevets, licences, marques » comprend essentiellement la valeur des marques identifiées lors des acquisitions opérées par le groupe.

Dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum à chaque clôture annuelle, le groupe pratique des tests de valeur de ses marques.

Ces tests, décrits au paragraphe 10.4 concernent également les écarts d'acquisition. Les dépenses occasionnées par la création de nouvelles marques ou le développement de marques existantes et tous les frais relatifs au dépôt et à la protection juridique des marques sont systématiquement pris en charge au cours de l'exercice où ils sont encourus. Conformément à IAS 38 – immobilisations incorporelles, les frais de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge au cours de la période où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles incluent des marques à durée d'utilité indéfinie à hauteur de 41,4 M€ au 30 septembre 2020 et 40,9 M€ au 30 septembre 2021 ; elles sont allouées aux groupes d'UGT suivants :

En millions d'euros	30-sept-21			30-sept-20		
	Valeurs Brutes	Amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeurs Brutes	Amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
<b>Marques</b>	40,9	(0,0)	40,9	41,7	(0,3)	41,4
<i>Jardinerie</i>	40,9	(0,0)	40,9	40,9	(0,0)	40,9
<i>Jardiland</i>	34,6	0,0	34,6	34,6	0,0	34,6
<i>Delbard</i>	6,3	0,0	6,3	6,3	0,0	6,3
<i>Autre</i>						
<i>Myriad</i>	0,0	0,0	0,0	0,8	(0,3)	0,6

La marque Myriad a été reclassée en actif destiné à la vente au 30 septembre 2021 (cf. note 15).

### 10.3 Immobilisations corporelles

#### Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Construction	8 à 30 ans
Agencements et aménagements des terrains	8 à 30 ans
Installations techniques, matériels et outillage industriels	4 à 25 ans
Installations générales, agencements et aménagements	10 à 25 ans
Matériel de transport	3 à 5ans
Matériels informatiques	3 à 10 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la cession d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

## Composition

En millions d'euros	30-sept-21			30-sept-20		
	Valeurs Brutes	Amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeurs Brutes	Amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains	21,0	(0,6)	20,4	22,2	(0,7)	21,5
Constructions	106,2	(67,7)	38,5	105,4	(67,8)	37,6
Installations techniques, matériel et outillage industriel	28,8	(24,2)	4,5	43,3	(35,2)	8,1
Autres immobilisations corporelles	102,5	(74,0)	28,4	99,4	(70,8)	28,6
Immobilisations corporelles en cours	9,4	0,0	9,4	7,2	0,0	7,2
Avances et acomptes	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>268,0</b>	<b>(166,5)</b>	<b>101,4</b>	<b>277,6</b>	<b>(174,5)</b>	<b>103,1</b>

### 10.3.1 Variations des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (En millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Avances et acomptes	Total
<b>30-juin-19</b>	<b>13,4</b>	<b>37,6</b>	<b>7,9</b>	<b>25,3</b>	<b>6,7</b>	<b>0,0</b>	<b>90,9</b>
Augmentations	0,0	8,4	1,3	9,8	4,2	0,0	23,8
Diminutions	(0,7)	(0,1)	(0,0)	(0,3)	(0,6)	0,0	(1,6)
Dotations	(0,2)	(8,1)	(2,1)	(9,2)	0,0	0,0	(19,7)
Reprises	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Var. périmètre	0,0	0,1	0,8	1,4	0,2	0,0	2,5
Reclass.	9,0	(1,0)	0,3	1,6	(3,4)	0,0	6,4
<b>30-sept-20</b>	<b>21,5</b>	<b>37,6</b>	<b>8,1</b>	<b>28,6</b>	<b>7,2</b>	<b>0,0</b>	<b>103,1</b>
Augmentations	0,0	5,5	1,9	6,8	8,9	0,1	23,2
Diminutions	(0,8)	(0,2)	(0,1)	(0,7)	(0,4)	0,0	(2,2)
Dotations	(0,0)	(6,9)	(1,7)	(7,9)	0,0	0,0	(16,5)
Reprises	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6
Var. périmètre	(0,2)	(0,6)	(0,4)	0,0	0,0	0,0	(1,2)
Reclass.	0,0	4,4	(0,2)	1,8	(6,2)	0,0	(0,2)
Reclassement IFRSS	(0,2)	(1,8)	(3,0)	(0,3)	(0,0)	0,0	(5,3)
<b>30-sept-21</b>	<b>20,4</b>	<b>38,5</b>	<b>4,5</b>	<b>28,4</b>	<b>9,4</b>	<b>0,1</b>	<b>101,4</b>

### 10.4 Dépréciation des actifs non courants (incorporels, corporels et goodwill)

#### Principe comptable

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe un indice montrant que l'actif a pu perdre de sa valeur et au minimum une fois par an, en fin d'année, pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

#### Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- Jardinerie
  - Jardiland
  - Jardineries franchisées
  - Gamm Vert Synergies
- Autre

#### Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), l'indice de perte de valeur utilisé par le Groupe est déclenché dès lors que le Chiffre d'Affaires est inférieur d'au moins 15% par rapport au Budget.

#### Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés généralement sur la base d'un plan d'affaires établi sur cinq ans, les flux étant au-delà généralement extrapolés sur une période de deux ans par application d'un taux de croissance déterminé par la Direction (habituellement constant) ;
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisé en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

#### Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

### 10.4.1 Variations

Aucune perte de valeur n'a été constatée par le Groupe au titre des exercices 2019-2020 et 2020-2021.

### 10.4.2 Pertes de valeur sur les goodwill et sur les marques

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT auxquels sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés. Il est précisé que les goodwill dégagés lors des acquisitions initiales sont rattachés aux UGT selon les classifications présentées dans la note 10.4.

	Jardinerie	Jardiland	Jardinerie Franchisé	Gamm vert Syergies	Autre
30-sept-20	78,7	73,7	5,0	0,0	3,4
30-sept-21	81,9	76,9	5,0	0,0	0,0

Le test annuel consiste à déterminer la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 0. Cette valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisés en interne en 2021.

	Taux de croissance à l'infini 2021	Taux d'actualisatio n après impôt 2021	Taux de croissance à l'infini 2020	Taux d'actualisatio n après impôt 2020
Jardinerie	2%	8%	2%	8%
Metteur en marché	2%	8%	2%	8%

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 30 septembre 2020 et au 30 septembre 2021.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime, sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 50 points des taux d'actualisation ou une baisse de 50 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux d'actualisation.

Les projections de flux de trésorerie de la période budgétaire reposent sur les hypothèses suivantes :

- La poursuite de la forte dynamique d'expansion initiée depuis l'acquisition de Jardiland,
- L'accélération du développement du E-commerce,
- La rationalisation du parc de magasin

### Principe comptable

#### Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts de transaction des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (FVOCI) ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

#### **ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI**

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes attendues au titre du risque de crédit. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Cette catégorie inclut principalement les créances commerciales la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres prêts et créances.

Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés.

#### **ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (OCI)**

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres.

- Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés en OCI. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en OCI sont reclassés en résultat.
- Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en OCI et ne sont jamais reclassés en résultat. A date, le Groupe ne fait pas significativement usage de cette option.

#### **ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT**

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

#### **TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligibles au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

#### **DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS**

IFRS 9 impose un modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti y compris les instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs sur contrats et les instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI.

Pour ses créances commerciales le Groupe applique la mesure de simplification d'IFRS 9 permettant d'estimer, dès la comptabilisation initiale de la créance, les pertes de crédit attendues à maturité à l'aide généralement d'une matrice de dépréciation selon la durée de l'impayé.

Pour les autres actifs financiers, le Groupe applique le modèle général.

#### **DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS**

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou,
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
  - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
  - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

#### **Passifs financiers**

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

#### **PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI**

Les emprunts et autres passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'émission à la juste valeur de la contrepartie reçue, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais de transaction, primes d'émission et primes de remboursement directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

#### **PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT**

Ils représentent principalement les instruments dérivés (voir ci-dessous). Il n'y a pas de passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Le Groupe ne détient pas de passifs financiers à des fins de transaction à l'exception de dérivés à la juste valeur par résultat.

#### **Instruments dérivés**

Le Groupe ne fait pas appel à des instruments dérivés.

#### **Définition de la dette financière nette**

La dette financière nette comprend les dettes financières brutes, les passifs de loyers, diminuées de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

## **11.1 Ventilation des actifs et passifs financiers par catégorie d'instrument**

### **ACTIFS FINANCIERS**

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des actifs financiers selon les catégories de la norme IFRS 9.

		Ventilation par catégorie d'instruments			
Au 30 septembre 2020 (En millions d'euros)	Valeur des actifs financiers	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	Instruments de couverture comptable	Actifs financiers au coût amorti
Autres actifs non courants	6,3				6,3
Créances clients	180,4				180,4
Autres actifs courants	75,9				75,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie		102,8			102,8

  

		Ventilation par catégorie d'instruments			
Au 30 septembre 2021 (En millions d'euros)	Valeur des actifs financiers	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	Instruments de couverture comptable	Actifs financiers au coût amorti
Autres actifs non courants	6,1				6,1
Créances clients	158,5				158,5
Autres actifs courants	48,8				48,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie		57,0			57,0

## PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des passifs financiers selon les catégories de la norme IFRS 9.

Au 30 septembre 2021 (En millions d'euros)	Valeur des passifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés
Emprunts obligataires				
Autres emprunts et dettes financières	176,9	176,9		
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle				
Passifs de loyers	230,5	230,5		
Dettes fournisseurs	212,2	212,2		
Autres dettes	86,1	86,1		
Trésorerie passive	59,0	59,0		

Au 30 septembre 2020 (En millions d'euros)	Valeur des passifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés
Emprunts obligataires				
Autres emprunts et dettes financières	178,5	178,5		
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle				
Passifs de loyers	229,5	229,5		
Dettes fournisseurs	229,0	229,0		
Autres dettes	95,1	95,1		
Trésorerie passive	133,1	133,1		

## 11.2 Trésorerie

Au 31 septembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction significative.

Trésorerie et équivalents de trésorerie (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
C/c de trésorerie centralisée débiteur avec Invivo Group	41,5	87,5
Disponibilités	15,5	15,3
<b>Trésorerie active</b>	<b>57,0</b>	<b>102,8</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs</b>	<b>57,0</b>	<b>102,8</b>
Concours bancaires courants	0,0	0,2
C/C de trésorerie centralisée créditeur avec Invivo Group	59,0	132,9
<b>Trésorerie passive</b>	<b>59,0</b>	<b>133,1</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(2,0)</b>	<b>(30,3)</b>

## 11.3 Emprunts et dettes financières

### 11.3.1 Variation des dettes financières

Dettes nettes (En millions d'euros)	30-juin-19	Emissions	Remboursements	Variation de la trésorerie nette	Variations de périmètre	Autres variations	30-sept.-20
Emprunts auprès des établissements de crédit	4,8	0,1	(8,0)	0,0	4,1	0,0	1,0
Passifs de loyer	243,4	11,1	(36,2)	(0,0)	13,5	(2,4)	229,4
Dettes financières diverses	182,9	(0,0)	(5,4)	0,0	0,0	(0,0)	177,5
<b>Dettes à moyen et long-terme</b>	<b>431,1</b>	<b>11,2</b>	<b>(49,5)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>17,6</b>	<b>(2,4)</b>	<b>407,9</b>
(+) Trésorerie passive	76,4	0,0	0,0	55,2	0,9	0,7	133,1
<b>(=) Total emprunts et dettes financières</b>	<b>507,4</b>	<b>11,2</b>	<b>(49,5)</b>	<b>55,1</b>	<b>18,5</b>	<b>(1,7)</b>	<b>541,0</b>
(-) Trésorerie active	48,7	0,0	0,0	45,5	8,9	(0,2)	102,8
<b>(=) Dette nette</b>	<b>458,8</b>	<b>11,2</b>	<b>(49,5)</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>	<b>(1,5)</b>	<b>438,2</b>

  

Dettes nettes (En millions d'euros)	30-sept.-20	Emissions	Remboursements	Variation de la trésorerie nette	Variations de périmètre	Autres variations	30-sept.-21
Emprunts auprès des établissements de crédit	1,0	0,0	(1,4)	0,0	1,0	0,0	0,6
Passifs de loyer	229,4	30,8	(29,8)	0,0	0,0	0,0	230,5
Dettes financières diverses	177,5	(0,0)	(1,1)	0,0	0,0	0,0	176,3
<b>Dettes à moyen et long-terme</b>	<b>407,9</b>	<b>30,8</b>	<b>(32,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>407,4</b>
(+) Trésorerie passive	133,1	0,0	0,0	(73,3)	0,0	(0,8)	59,0
<b>(=) Total emprunts et dettes financières</b>	<b>541,0</b>	<b>30,8</b>	<b>(32,3)</b>	<b>(73,2)</b>	<b>1,0</b>	<b>(0,8)</b>	<b>466,4</b>
(-) Trésorerie active	102,8	0,0	0,0	(44,2)	(0,9)	(0,8)	57,0
<b>(=) Dette nette</b>	<b>438,2</b>	<b>30,8</b>	<b>(32,3)</b>	<b>(29,1)</b>	<b>1,9</b>	<b>(0,0)</b>	<b>409,4</b>

Au 30 septembre 2020, la position nette est un passif de 438,2 M€.

Elle comprend :

- un solde de dettes auprès des établissements de crédit pour 1 M€
- des dettes vis-à-vis d'InVivo Group pour 177,5 M€ dont un emprunt in fine : 169,3 M€ sur 7 ans à taux fixe 3,25%, échéance 11 septembre 2025
- des passifs de loyers constatés conformément à IFRS 16 pour 229,4 M€
- des disponibilités pour 30,3 M€ (cf. note 11 .1).

Au 30 septembre 2021, la position nette est un passif de 409,4 M€.

Elle comprend :

- un solde de dettes auprès des établissements de crédit pour 0,6 M€
- des dettes vis-à-vis d'InVivo Group pour 176,3 M€ dont un emprunt in fine : 169,3 M€ sur 7 ans à taux fixe 3,25%, échéance 11 septembre 2025
- des passifs de loyers constatés conformément à IFRS 16 pour 230,5 M€
- un découvert pour 2 M€ (cf. note 11 .1).

## 11.4 Résultat financier

### Principe comptable

#### Coût de la dette nette

Le coût de la dette nette net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières pendant la période, notamment les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, la charge d'intérêts attachée aux emprunts et dettes financières. Le coût de la dette nette inclut également les intérêts financiers sur les passifs de loyers.

#### Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de la dette nette.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite), et les pertes de valeur et résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie et équivalents de trésorerie. Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

Résultat financier (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Coût de la dette nette	(15,6)	(20,4)
<b>Coûts liés aux financements</b>	<b>(15,6)</b>	<b>(20,4)</b>
<i>Dont intérêts financiers sur les passifs de loyers</i>	<i>(8,7)</i>	<i>(11,4)</i>
Dépréciations nettes sur immobilisations financières	(0,1)	(0,1)
Autres charges et produits financiers	(2,1)	0,0
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Total Résultat financier</b>	<b>(17,8)</b>	<b>(20,5)</b>

Détail du coût de la dette nette :

	30-sept.-21		30-sept.-20	
	Jardinerie	Autre	Jardinerie	Autre
Charges d'intérêts sur lignes bancaires	(0,1)	0,0	(0,1)	0,0
Ch. d'intérêt relative au compte-courant avec le Groupe InVivo	(0,9)	(0,2)	(1,3)	(0,2)
Intérêts financiers sur les passifs de loyers	(8,7)	(0,0)	(11,4)	(0,0)
Comm. mise en place, engagement et non utilisation	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,0)
Ch. d'intérêt et commissions d'utilisation	(5,6)	(0,2)	(7,0)	(0,2)
Revenus relatifs au compte-courant avec le Groupe InVivo	0,1	0,0	0,2	0,0
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(15,2)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(19,9)</b>	<b>(0,5)</b>

## 11.5 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction de la Trésorerie Groupe InVivo, rattachée à la Direction financière Groupe. Cette équipe gère l'ensemble des expositions financières, en coordination avec les Directions financières des principales filiales du Groupe. Elle est responsable du reporting à l'attention de la Direction Générale.

Le contrôle des politiques de financement, d'investissement de la trésorerie et de gestion des risques financiers est réalisé par la Direction de la Trésorerie Groupe InVivo en coordination avec les Directions financières des filiales et Direction Financière du Métier Retail, en s'appuyant sur des principes de prudence et d'anticipation, particulièrement en matière de gestion des contreparties et du risque de liquidité. Le suivi des opérations significatives est individualisé.

La situation des entités françaises et internationales du Groupe fait l'objet d'un suivi continu et d'un reporting hebdomadaire des positions de trésorerie réelles et prévisionnelles.

## 11.5.1 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie par ses activités opérationnelles, Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements et les engagements réciproques des contreparties avec le Groupe).

### LIE AUX CREANCES CLIENTS

#### Risque de crédit commercial :

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients (franchisés et fournisseurs dans le cadre des coopérations commerciales) qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. Certains franchisés sont adhérents de l'Union InVivo..

L'exposition au risque de crédit ainsi que le risque de perte de valeur estimée des créances commerciales se présentent comme suit :

	Total Créances Clients	Analyse des Créances âgées										Prov. Dépréciation
	M€	Principales Créances M€	% Total Créance	< 30 Jours M€	% Total retard	30 - 90 Jours M€	% Total retard	90 à 360 Jours M€	% Total retard	> 360 Jours M€	% Total retard	M€
IVR PRODUCTION MARCHANDISES	133,2	25,6	19%	2,5	10%	4,6	18%	15,7	61%	2,8	11%	(2,2)
SAS JARDILAND	2,8	1,6	57%	0,2	1%	0,1	0%	0,3	1%	1,0	4%	(0,7)
INVIVO RETAIL SUPPLY CHAIN	3,7	1,3	34%	0,5	2%	0,2	1%	0,5	2%	0,1	0%	(0,0)
SOUUMO	1,9	1,0	51%	0,1	0%	0,0	0%	0,7	3%	0,2	1%	(0,1)
GAMM VERT	7,9	0,8	10%	0,1	0%	0,2	1%	0,2	1%	0,2	1%	(0,2)
Marque Passion Production	1,5	0,3	21%	0,1	0%	0,1	0%	0,1	0%	0,0	0%	(0,0)
SARL PBD	0,2	0,2	100%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,2	1%	(0,2)
SARL PFMC	0,7	0,2	30%	0,1	0%	0,0	0%	0,1	0%	0,1	0%	(0,0)
GAMM VERT SUD OUEST	7,7	0,2	3%	0,1	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,1	0%	(0,1)
SA JARDILAND ESPANA	1,4	0,2	14%	0,0	0%	0,1	0%	0,0	0%	0,1	0%	(0,0)
<b>Total 10 principales créances âgées</b>	<b>161,1</b>	<b>31,4</b>	<b>20%</b>	<b>3,7</b>	<b>12%</b>	<b>5,3</b>	<b>17%</b>	<b>17,6</b>	<b>56%</b>	<b>4,9</b>	<b>15%</b>	<b>(4,3)</b>
<b>Total</b>	<b>162,8</b>	<b>32,2</b>	<b>20%</b>	<b>3,8</b>	<b>12%</b>	<b>5,3</b>	<b>16%</b>	<b>17,6</b>	<b>55%</b>	<b>5,6</b>	<b>17%</b>	<b>(4,3)</b>
<b>Top 10 / Total</b>	<b>99%</b>	<b>98%</b>		<b>97%</b>		<b>101%</b>		<b>100%</b>		<b>87%</b>		<b>99%</b>

## 11.5.2 Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

Cette analyse de liquidité est réalisée à la fois au périmètre Retail (en prenant en compte la mutualisation de la trésorerie, via des accords de cash pooling, de la majorité des entités françaises contrôlées).

Un reporting quotidien de trésorerie est transmis par InVivo Group aux filiales du périmètre Retail. La mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Trésorerie InVivo Group.

### EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 30 septembre 2021 pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation. Pour la partie des instruments financiers dérivés, le tableau a été élaboré sur la base des flux contractuels à payer ou à recevoir nets ou bruts selon la modalité de règlement des instruments. Lorsque le montant à payer ou à recevoir n'est pas fixe pour les instruments de taux, le montant présenté a été déterminé par référence à la courbe de taux d'intérêt prévalant à la date de clôture.

30 septembre 2021 (En millions d'euros)	Montants dûs à moins d'un an	Montants dûs entre 1 et 2 ans	Montants dûs entre 2 et 3 ans	Montants dûs entre 3 et 4 ans	Montants dûs entre 4 et 5 ans	Montants dûs dans 5 ans et plus	Total des flux de trésorerie	Montant comptabilisé au bilan
<b>Instruments financiers passifs non dérivés :</b>								
Passifs de loyers	37,5	34,6	33,0	32,3	30,8	101,5	269,8	230,5
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	298,1						298,1	298,1
<b>30 septembre 2020 (En millions d'euros)</b>								
30 septembre 2020 (En millions d'euros)	Montants dûs à moins d'un an	Montants dûs entre 1 et 2 ans	Montants dûs entre 2 et 3 ans	Montants dûs entre 3 et 4 ans	Montants dûs entre 4 et 5 ans	Montants dûs dans 5 ans et plus	Total des flux de trésorerie	Montant comptabilisé au bilan
<b>Instruments financiers passifs non dérivés :</b>								
Passifs de loyers	36,6	34,2	31,0	29,6	29,1	109,9	270,5	229,5
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	323,9						323,9	323,9

## Note 12 Capitaux propres et résultat par action

### Principe comptable

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de InVivo Retail), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (intérêts ne donnant pas le contrôle des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées avec les intérêts ne donnant pas le contrôle induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de InVivo Retail. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle.

#### Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes, lorsqu'éligibles, directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

### 12.1 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché tout en assurant la flexibilité financière nécessaire à la poursuite du développement futur de l'activité. Le Groupe cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre sa dette nette, son EBITDA et ses capitaux propres.

Les objectifs politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

En dehors des exigences légales, le Groupe n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum.

### 12.2 Eléments sur capital social

Au 30 septembre 2021, le capital social s'élève à 17.873.007 euros et est composé de 17.873.007 actions émises et entièrement libérées tout comme au 30 septembre 2020. Les actions ont une valeur nominale de 1 euro.

### 12.3 Composition des autres réserves

Variation des capitaux propres (En millions d'euros)	Autres réserves
<b>Autres réserves au 30 juin 2019</b>	<b>0,0</b>
Autres éléments du résultat global	(0,5)
<i>Actualisation / Désactualisation</i>	<i>(0,5)</i>
<b>Autres réserves au 30 septembre 2020</b>	<b>(0,5)</b>
Autres éléments du résultat global	(0,4)
<i>Actualisation / Désactualisation</i>	<i>(0,4)</i>
<b>Autres réserves au 30 septembre 2021</b>	<b>(0,9)</b>

## 12.3.1 Annexe à l'état du résultat global consolidé

Annexe du résultat global consolidé (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Écarts actuariels	(1,2)	(0,6)
Effets d'impôt	0,3	0,2
<b>Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice, nets d'impôt</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(0,5)</b>
<b>Total</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(0,5)</b>

## 12.4 Intérêts ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant présente le détail des intérêts ne donnant pas le contrôle significatif :

En millions d'euros	Total	GAMM VERT	GAMM VERT OUEST	GAMM VERT SUD OUEST	GVSE (ex-lisadis)	SAS ESPACE FLORE	SNC JARDI BEZIERS	IVR PRODUCTION MARCHANDISES
<b>Intérêts ne donnant pas le contrôle au 30 juin 2019</b>	<b>9,3</b>	<b>7,7</b>	<b>(0,9)</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>
Résultat net	1,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,4
<b>Résultat global</b>	<b>1,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>
Dividendes distribués	(0,3)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,3)	0,0
Opérations sur le capital	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Autres variations	(4,8)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,0	0,0	(4,8)
Variations de périmètre / % d'intérêt sans prise / perte de contrôle	(0,1)	0,0	(0,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Intérêts ne donnant pas le contrôle au 30 septembre 2020</b>	<b>5,4</b>	<b>8,0</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>(4,4)</b>
<i>% des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		<i>17,1%</i>	<i>42,1%</i>	<i>40,9%</i>	<i>66,8%</i>	<i>5,0%</i>	<i>35,0%</i>	<i>5,1%</i>
<i>% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		<i>17,1%</i>	<i>30,1%</i>	<i>28,6%</i>	<i>60,0%</i>	<i>5,0%</i>	<i>35,0%</i>	<i>0,0%</i>
Résultat net	0,6	0,1	(0,2)	0,2	0,0	0,0	0,3	0,1
<b>Résultat global</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>
Dividendes distribués	(0,2)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,2)	0,0
Opérations sur le capital	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Autres variations	(4,8)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,0	0,0	(4,8)
Variations de périmètre / % d'intérêt sans prise / perte de contrôle	(0,1)	0,0	(0,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Intérêts ne donnant pas le contrôle au 30 septembre 2021</b>	<b>3,1</b>	<b>2,3</b>	<b>(0,5)</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>(1,1)</b>
<i>% des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		<i>4,7%</i>	<i>33,4%</i>	<i>32,0%</i>	<i>61,9%</i>	<i>5,0%</i>	<i>35,0%</i>	<i>1,4%</i>
<i>% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		<i>4,7%</i>	<i>30,1%</i>	<i>28,6%</i>	<i>60,0%</i>	<i>5,0%</i>	<i>35,0%</i>	<i>0,0%</i>

Les pourcentages des intérêts ne donnant pas le contrôle mentionnés dans ce tableau s'entendent aux bornes du groupe et ne comprennent pas les propres intérêts ne donnant pas le contrôle des sous-groupes.

## 12.5 Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 31 décembre 2019 a approuvé la décision de ne pas distribuer de dividendes en 2020, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019.

L'Assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2021 a approuvé la décision de ne pas distribuer de dividendes en 2021, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Le 30 mars 2022, par décision de l'associé unique, il a été décidé de ne pas distribuer de dividendes en 2022, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Les décisions liées aux futures distributions seront prises en fonction de la situation financière du Groupe et dans son intérêt social.

## 12.6 Résultat net par action

### Principe comptable

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice

### 12.6.1 Nombre d'actions

	30-sept-21	30-sept-20
<b>Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul</b>		
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice</i>		
Actions ordinaires totales	17 873 007	17 873 007
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution</b>	<b>17 873 007</b>	<b>17 873 007</b>

## Note 13 Autres provisions

### Principe comptable

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé, et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

### 13.1 Décomposition et variations

Autres provisions (En millions d'euros)	30-juin-19	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	30-sept-20
Provisions pour litiges	6,6	0,1	(0,5)	(1,0)	0,0	(0,0)	5,2
Provisions pour risques et charges divers	7,2	0,9	(3,0)	(2,6)	0,4	0,0	2,9
Provisions pour restructurations	7,1	3,5	(5,0)	(1,6)	0,0	0,0	4,0
<b>Total Autres provisions</b>	<b>20,9</b>	<b>4,5</b>	<b>(8,5)</b>	<b>(5,2)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>12,1</b>
<i>dont non courant</i>	<i>20,9</i>	<i>4,5</i>	<i>(8,5)</i>	<i>(5,2)</i>	<i>0,4</i>	<i>(0,0)</i>	<i>12,1</i>
<i>dont courant</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

  

Autres provisions (En millions d'euros)	30-sept-20	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	30-sept-21
Provisions pour litiges	5,2	0,9	(0,1)	(0,1)	0,0	0,0	5,9
Provisions pour risques et charges divers	2,9	2,6	(0,3)	(1,2)	0,0	(0,0)	4,0
Provisions pour restructurations	4,0	0,1	(1,4)	(1,3)	0,0	(0,0)	1,4
<b>Total Autres provisions</b>	<b>12,1</b>	<b>3,6</b>	<b>(1,8)</b>	<b>(2,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>11,3</b>
<i>Dont non courant</i>	<i>12,1</i>	<i>3,6</i>	<i>(1,8)</i>	<i>(2,6)</i>	<i>0,0</i>	<i>(4,6)</i>	<i>6,8</i>
<i>Dont courant</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>4,5</i>	<i>4,5</i>

Les provisions pour risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes) ou économique (contrefaçons...).

De manière plus spécifique, les provisions pour litiges qui s'élèvent à 5,2 M€ au 30 septembre 2020 et 5,9 M€ au 30 septembre 2021 comprennent 5 M€ d'euros de provisions relatives au litige Formaxis.

## 13.2 Détail des autres provisions

	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges divers	Provisions pour restructurations	Autres provisions
<b>30-sept-20</b>	5,2	2,9	4,0	12,1
<i>Dont</i>				
Litige Formaxis	4,5			4,5
Fournisseur Mutual	0,1			0,1
Contentieux prud'homme		1,7		1,7
Restructuration			4,0	4,0
<b>30-sept-21</b>	5,9	4,0	1,4	11,3
<i>Dont</i>				
Litige Formaxis	4,5			4,5
Fournisseur Mutual	0,6			0,6
Dossier Marmande (ex franchisé)	0,5			0,5
Dossier Migne Auxance (cession ADLC)	0,3			0,3
Contentieux prud'homme		1,1		1,1
PRC LINEA refus prise de bail Puteaux		0,5		0,5
Ruptures de contrats de fournisseurs		0,5		0,5
Biganos		0,1		0,1
Contentieux Capac		0,2		0,2
Restructuration			1,4	1,4

Les principaux contentieux en cours concernent principalement Jardiland :

- **Dossier Formaxis**

La société FORMAXIS SARL, ancienne filiale du groupe Jardiland, a fait l'objet de contrôles en 2011 par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), ainsi que par la Direction Générale des Impôts (DGI). Ces contrôles ont relevé des anomalies qui auraient affecté l'obtention de subventions par les organismes de formation. Ces anomalies seraient constitutives d'actes de fraude commis à l'insu de la Direction du Groupe de l'époque. A noter que la société Formaxis a été cédée en janvier 2014 et ne fait dès lors plus partie des sociétés du Groupe.

Ce dossier connaît aujourd'hui des développements devant différentes juridictions.

### Volet civil

La société CONSILIUM et son dirigeant M. Thierry Attal, prestataire impliqué dans le circuit de fraude, et condamné dans ce cadre par une décision préfectorale, a assigné la société JARDILAND ENSEIGNES devant le TGI de Paris pour réclamer 11 M€ à titre de dommages-intérêts, au motif d'une prétendue responsabilité de JARDILAND.

Jardiland a obtenu une décision pleinement favorable par jugement en 1ère instance du Tribunal de Grande Instance, daté du 29 juin 2015. Un Appel a été interjeté par la partie adverse. Le dossier est en cours devant la Cour d'appel de Paris. Dans le cadre de la procédure d'appel, le demandeur a sollicité un sursis à statuer. Par ordonnance en date du 23 mars 2017, la Cour d'appel de Paris a prononcé un sursis à statuer et ce jusqu'à une décision définitive dans le volet pénal.

### Volet pénal

Les sociétés JARDILAND, JARDILAND ENSEIGNES et FORMAXIS ont porté plainte en 2011 et 2013 à l'encontre d'individus désignés. L'instruction de ce dossier est toujours en cours dans le cadre de laquelle des mises en examen ont été prononcées.

A noter qu'une saisie-conservatoire d'un montant global de 3.320 K€ a été effectuée le 27 juin 2017 sur trois comptes bancaires de Jardiland SAS. Un appel de cette saisie a été effectué. Des décisions de la chambre d'instruction sur ses saisies sont intervenues le 20 octobre 2020 lesquelles ont maintenu les saisies.

### Volet insuffisance d'actif

La société JARDILAND SAS a fait l'objet d'une assignation devant le Tribunal de commerce de Paris afin de la voir condamner au paiement de l'insuffisance d'actif de la société FORMAXIS. Le Liquidateur de cette dernière est à l'initiative de cette procédure.

Monsieur Michel Conte en qualité d'ancien dirigeant de la société FORMAXIS est également assigné.

Un protocole d'accord transactionnel entre le Liquidateur de la société Formaxis et Jardiland SAS a été signé le 7 octobre 2019 et homologué par le Tribunal de Commerce de Paris par jugement du 22 janvier 2020. Suivant les termes de cet accord transactionnel, le Liquidateur de la société Formaxis s'est désisté de la procédure initiée à l'encontre de la société Jardiland SAS et de Monsieur Michel Conte. Ce désistement d'instance et d'action a été confirmé par jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 14 septembre 2020.

- ➔ Sur la base de l'analyse des risques relatifs aux différents volets de ce dossier et des informations connues, le Groupe a revu à 4,5 M€ l'évaluation de la provision constituée au titre de ce dossier.

Evolution sur l'exercice 2021-2022 :

Le 7 février 2022, le magistrat instructeur a rendu l'avis 175 de fin d'informations, le juge d'instruction considère donc que la phase d'instruction est terminée.

Le dossier est désormais entre les mains du Procureur qui (i) soit va rendre ses réquisitions (ii) soit demander des actes complémentaires et donc la réouverture de l'instruction.

- **Autres instances en cours**

- **MARMANDE (JARDINERIE DU CONFLUENT)** : Cet ancien franchisé, aujourd'hui en liquidation judiciaire, a assigné Jardiland, au travers de plusieurs procédures, principalement pour réclamer des remises fournisseurs (191 K€ en demande), la nullité du contrat de franchise, des remboursements (pour 3,2 M€ en demande) et dommages et intérêts y afférents (1,1 M€ en demande). Ce dossier a connu des développements devant le Tribunal de Commerce de Caen, procédure qui a fait l'objet d'une radiation, et devant le Tribunal de Commerce de Paris, laquelle a elle-même fait l'objet d'une radiation par décision en date du 30 octobre 2019. Le liquidateur souhaite parvenir à la clôture de la société en demande ce qui opérera extinction de cette procédure.

Evolution du dossier sur l'exercice 2021-2022 : en décembre 2021, le tribunal a rendu un avis de radiation d'instance. Cette radiation a été demandée par la partie adverse elle-même dans la mesure où elle était dans l'impossibilité de produire les pièces au soutien de sa demande. Le dossier est donc en l'état clos.

- **Contentieux opposant PBD SARL à la société Kiwifrance**

Ce contentieux porte sur l'exécution d'un contrat de culture et de la vente de marchandises en 2013. La société a été assignée en référé pour expertise en septembre 2018. Par ordonnance en date du 26 novembre 2018, le Juge des référés du Tribunal de grande instance de Bordeaux a désigné un expert. À la suite de la mission de l'expert, aucune des parties n'a saisi le tribunal à ce stade.

- **Mutual Logistics (Néodis)**

Mutual Logistics était un prestataire logistique de Néodis qui assurait pour cette dernière l'entreposage de différents produits et notamment en l'espèce des palettes de raticide. A l'été 2018, il a été constaté que des mites alimentaires étaient présentes dans l'entrepôt de Mutual Logistics contaminant ainsi, outre les produits de Néodis, des produits appartenant à d'autres clients de Mutual Logistics.

Le 22 novembre 2018, Mutual Logistics a assigné, notamment, Néodis devant le juge des référés aux fins de désignation d'un expert. Suivant les travaux d'expertise, Mutual Logistics a assigné Néodis de sorte à la relever indemne de toute condamnation qui pourrait être prononcée à son encontre. Pour sa part, Néodis conteste formellement les demandes notamment en raison des nombreux manquements à ses obligations tant réglementaires que contractuelles, lesquels sont directement à l'origine des préjudices subis tant par Néodis que par les autres clients de Mutual Logistics.

- **Truffaut – Migné-Auxances (Jardiland)**

La société ETABLISSEMENTS HORTICOLES GEORGES TRUFFAUT, reproche à la société JARDILAND de lui avoir cédé le 19 février 2019, le fonds de commerce du magasin de Migné-Auxances sans l'informer de l'existence de désordres (charpente et couverture) dans le magasin.

TRUFFAUT a sollicité la désignation d'un expert judiciaire par le président du tribunal de commerce de Cannes statuant en référé afin de donner un avis sur les désordres et au contradictoire également du bailleur.

L'expertise judiciaire, ordonnée suivant une ordonnance du 6 mai 2021, est en cours afin notamment de déterminer l'origine des désordres et les travaux nécessaires afin d'y remédier.

- **Société de la Tour Eiffel – Le Linea (InVivo Retail Services)**

La société INVIVO RETAIL SERVICES a assigné devant le tribunal de commerce de Paris la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL, bailleuse de locaux à usage exclusif de bureaux situés à Puteaux (92800), aux fins de voir dire et juger que le bail commercial portant sur ces locaux et conclu entre elles le 13 décembre 2019 est résolu de plein droit, et que la société INVIVO RETAIL SERVICES n'est redevable d'aucun loyer, d'aucune charge ni d'aucun accessoire prévus au bail.

Le bailleur s'y oppose et soutient que le bail commercial a pris effet le 25 juin 2020 et ne peut faire l'objet de résiliation. Le risque est in fine pour INVIVO RETAIL SERVICES d'être condamnée à régler, outre le dépôt de garantie, les loyers et charges dus jusqu'à la prochaine faculté de résiliation, ce qui représente trois (3) ans de loyers et de charges.

Le risque est provisionné chez InVivo Retail Services au 30 septembre 2021.

Evolution du dossier sur l'exercice 2021-2022 :

Les échanges ont repris entre les Parties – réunion en présence des différentes parties et des conseils - le 26 avril 2022. Ce rendez-vous a permis (enfin) de connaître la position de la Société de la Tour Eiffel ; laquelle ne serait pas opposée à une solution amiable mais avec un point de départ de 570 K€. Le Groupe élabore actuellement une nouvelle proposition.

### **13.3 Passifs et actifs éventuels**

- **Contrôles fiscaux et assimilés**

JARDILAND ENSEIGNES, société fusionnée dans JARDILAND SAS le 31 décembre 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018, a reçu une proposition de rectification à la suite du contrôle fiscal des exercices 2015 et 2016. La société a contesté les points notifiés relatifs à la Tascom 2015, l'application du taux de TVA réduit (10%) et le niveau de provision sur stocks déductible du résultat fiscal. Après l'exposé de la position de la société auprès de l'interlocuteur départemental, l'Administration a informé la société par courrier daté du 5 septembre 2019 de l'abandon des redressements à l'exception de celui qui porte sur l'application en 2016 du taux de TVA réduit (10%).

La Commission nationale sur les impôts directs et les taxes sur le chiffre d'affaires, saisie par la Société au sujet de l'application du taux de TVA réduit (10%), s'est tenue le 25 juin 2021. L'avis consultatif rendu par cette commission indique que les points de droits qui opposent la Société à l'Administration fiscale ne relèvent pas de sa compétence et relève cependant que s'agissant du taux de TVA applicable à l'alimentation animale et aux produits relevant d'amendement calcaire ou de support de culture, la formulation des textes législatifs relatifs au taux de TVA devrait conduire les parties à se rapprocher.

Un contrôle portant sur les Tascom 2017 à 2020 du magasin de Trélissac a débuté le 15 décembre 2020. La société a reçu une proposition de rectification qu'elle a contestée en date du 28 avril 2021.

Le Groupe a constitué des provisions pour risques en fonction de son appréciation sur l'exposition aux risques et les perspectives d'évolution de ces différents dossiers au 30 septembre 2020 et 30 septembre 2021.

- **Autres dossiers contentieux**

Les autres dossiers contentieux avec des (anciens) salariés ou de nature commerciale rentrent dans le cadre de la gestion courante des opérations et sont jugés peu matériels, pris individuellement, sauf litige qui résulte de la restructuration du Groupe.

## Note 14 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- Les sociétés mères (principalement InVivo Group et Union InVivo)
- Les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- Les filiales (note 17)
- Les franchisés lorsqu'ils sont adhérents de l'Union InVivo
- Les entreprises associées (principalement GVSE) (note 3.3)
- Les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction (note 8.3)

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. La Société et ses filiales bénéficient de l'assistance en matière stratégique de la société InVivo Group, société de contrôle ultime, avec laquelle des conventions de conseil et d'assistance en matière stratégique ont été conclues. Elles bénéficient également d'autres prestations courantes de la part d'InVivo Group et d'InVivo Management (mise à disposition de personnel et de locaux). Le montant enregistré en autres charges d'exploitation relatif à ces conventions envers InVivo Retail et ses filiales se décompose en 10,2 M€ au titre de l'assistance en matière stratégique en 2021 (11,1 M€ en 2020) et 7,4 M€ d'euros au titre de la mise à disposition de personnel et de locaux en 2021 (11,1 M€ en 2020).

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

Le détail des transactions avec les parties liées ci-dessous est relatif aux seules Sociétés Mères, filiales et entreprises associées.

Principales transactions avec les parties liées (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20	Variation
Chiffre d'affaires	2,1	2,4	(0,3)
Achats consommés	(9,7)	(9,4)	(0,3)
Autres charges d'exploitation	(27,9)	(24,6)	(3,3)
Autres produits et charges opérationnels	7,8	2,9	4,9
Résultat financier	(16,0)	(8,7)	(7,3)

Principales transactions avec les parties liées (En millions d'euros)	30-sept-21	30-sept-20
Créances clients	0,7	0,6
Autres actifs courants	0,4	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41,3	87,4
<b>Actifs courants</b>	<b>42,4</b>	<b>88,3</b>
Dettes financières brutes non courantes	176,3	176,3
Autres dettes non courantes	2,5	2,5
<b>Passifs non courants</b>	<b>178,8</b>	<b>178,8</b>
Dettes financières brutes courantes	58,6	58,6
Autres dettes courantes	3,5	3,5
<b>Passifs courants</b>	<b>64,2</b>	<b>64,2</b>

## Note 15 Événements postérieurs à la clôture

---

### Événements postérieurs à la clôture 30 septembre 2021

#### **Entrée en négociation exclusive avec 2MX Organic**

Le 31 mars 2022 – 2MX Organic, Special Purpose Acquisition Company (SPAC) cotée sur Euronext Paris, et InVivo sont entrés en négociations exclusives en vue de constituer un leader de la distribution responsable en Europe, autour de sa filiale InVivo Retail, pôle de distribution centré sur la jardinerie, l'animalerie et l'alimentaire

#### **Rachat de la participation L-GAM**

Le 18 octobre 2021, le groupe InVivo procède au rachat des 13,37% de participation de L-GAM dans InVivo Retail.

#### **Cession de l'activité anti nuisible de Néodis et de l'usine de la Braconne**

En octobre 2021 Néodis cède son activité anti-nuisible à SBM Life Science puis en décembre 2021, change de dénomination pour devenir Marque Passion Production. Ce projet s'inscrit dans le développement des marques multi-enseignes des réseaux de jardineries. Marque Passion Production portera ainsi l'ensemble de la structure industrielle de conception de ces produits.

L'usine de la Braconne est cédée le 1<sup>er</sup> avril 2022 pour un prix supérieur à la valeur nette comptable des actifs au 30 septembre 2021.

#### **Rationalisation du parc de magasin**

Le 14 décembre, Jardiland rachète 4 jardineries à son franchisé Calo pour accroître sa présence dans la région de Granville.

Jardiland prend ESPACE FLORE en location gérance et rachète les 5% de titres minoritaires.

Le magasin La Chaussée Blois ferme au public le 31/12/2021 et est transformé en plateforme e-commerce.

La fermeture du Corner NOA prévue pour le 31/12/2021 est annoncée au CSE du 17/12/21.

#### **Acquisition des magasins Bio&Co**

Le 1<sup>er</sup> juin 2022 InVivo Retail rachète les magasins alimentaires Bio&Co précédemment détenus par Food&Tech, division du Groupe InVivo.

## Note 16 Principales sociétés consolidées

Les filiales contrôlées exclusivement par le groupe sont consolidées en intégration globale.

Les filiales sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un pacte d'actionnaires sont consolidées en mise en équivalence et sont signalées par (1)

Les filiales sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence et sont signalées par (2)

Les filiales ayant fusionné dans d'autres entités du groupe sont signalées par (3)

Lieu	2021.09		2020.09		
	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	
<b>EUROPE</b>					
<b>ESPAGNE</b>					
Jardi Camp de Tarragona	Gavà (Barcelona),	100%	86,63%	100%	86,63%
Jardi Gava	Gava	100%	86,63%	100%	86,63%
Jardi Oleiros	Gavà (Barcelona),	100%	86,63%	100%	86,63%
Jardi Sant Cugat	Gavà (Barcelona),	100%	86,63%	100%	86,63%
Jardiland Espana	Gavà (Barcelona),	100%	86,63%	100%	86,63%
<b>FRANCE</b>					
Billaud Grains	Thouars	0%	0,00%	100%	86,63%
Bocopi	Tours	(3)	0%	100%	86,63%
Campus nature	Paris	100%	86,63%		
Degas Holding	Joinville Le Pont	100%	86,63%	100%	86,63%
EDP	Thouars	(3)	0%	100%	86,63%
Espace Flore	Saint Clément		95%	95%	82,30%
Gamm Vert	Paris		95,34%	82,89%	71,81%
Gamm Vert Ouest	Loudéac		69,90%	69,90%	50,19%
Gamm Vert Sud Ouest	Montbartier		71,36%	71,36%	51,24%
Gamm Vert Synergies Centre	Angers		100%	100%	86,63%
Gamm Vert Synergies Ouest	Angers		100%	100%	86,63%
Gamm Vert Synergies Sud-Ouest	Angers		100%	100%	86,63%
GROUPE VEGETALIS SAS	Le Pradet		100%	100%	86,63%
GVSE	Saint Priest	(2)	40,00%	(2)	28,72%
Invivo Retail	Paris		86,63%	86,63%	86,63%
INVIVO RETAIL PRODUCTION MARCHANDISES	Paris		100%	100,00%	82,24%
INVIVO RETAIL SERVICES	Paris		100%	100,00%	86,63%
Invivo Retail Supply Chain	Angers		100%	100%	87%
Jardi Béziers	Joinville Le Pont		65,00%	65,00%	56,31%
Jardi La Teste	La Teste de Buch	(2)	48,97%	(2)	42,42%
Jardiland Campus	Joinville Le Pont		100%	100%	86,63%
Jardiland Foncier	Joinville Le Pont		100%	100%	86,63%
Jardiland SAS	Joinville Le Pont		100%	100%	86,63%
Jardinerie VEGETALIS FREJUS SARL	Fréjus		100%	100%	86,63%
Jardinerie VEGETALIS LA LONDE SARL	La Londe les Maures		100%	100%	86,63%
Jardinerie Derly Blagon	Authernes	NC		NC	
Jardins Albasud	Joinville Le Pont		100%	100%	86,63%
Nalod's	Saint-Jean-Bonnefonds		100%	100%	86,63%
Neodis	Paris		100%	100%	86,63%
Parc Beaupuy SCI	Joinville Le Pont	(2)	50,00%	(2)	43,32%
PBD	Joinville Le Pont		100%	100%	86,63%
Pépinières de Blagon	Joinville Le Pont		100%	100%	86,63%
Pépinières Desmartis SAS	Bergerac	NC		NC	
PFMC	Joinville Le Pont		100%	100%	86,63%
SAS AJNS TEAM	Courbevoie	(3)	0%	100,00%	86,63%
SCI JARDINS ALBASUD - Société en liquidation	Paris		100%		
Sci-Invivo Retail	Paris		99%	99%	87%

## Note 17 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

### Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture mais non encore entrés en vigueur

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants, adoptés par l'Union européenne mais non entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2021

Norme  (date d'application pour le Groupe)	Description de la norme
Amendements à IFRS 3 Référence au cadre conceptuel  (1 <sup>er</sup> janvier 2022)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils mettent à jour une référence au Cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables.
Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles – produits antérieurs à l'utilisation prévue  (1 <sup>er</sup> janvier 2022)	Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils suppriment l'exception au principe général prévue au paragraphe IAS 16.17e, ce qui interdira à l'entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments sera nécessairement reconnu au compte de résultat.
Amendements à IAS 37 Contrats déficitaires – coûts d'exécution d'un contrat  (1 <sup>er</sup> janvier 2022)	Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire et notamment que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat.
Améliorations annuelles des normes IFRS - Cycle 2018-2020  (1 <sup>er</sup> janvier 2022)	Les principales normes concernées sont : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ IFRS 9 : ces amendements précisent qu'il faut inclure les honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers ;</li><li>▪ IFRS 16 : ces amendements modifient l'exemple illustratif 13 afin de supprimer l'exemple traitant des paiements au titre des améliorations locatives versés par le bailleur.</li><li>▪ IFRS1 et IAS 41 font également l'objet d'amendements mineurs. Ces amendements ne sont pas applicables au Groupe.</li></ul>

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

## Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et qui sont applicables au Groupe :

<b>Norme</b> <b>(date d'application pour le Groupe sous réserve de l'adoption par l'UE)</b>	<b>Description de la norme</b>
Amendements à IAS 1 Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants  (1 <sup>er</sup> janvier 2023)	Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils visent à clarifier la façon de classer les dettes et les autres passifs comme courants ou non courants.
Amendements à IAS 1 et au guide d'application pratique de la matérialité - Informations à fournir sur les méthodes comptables  (1 <sup>er</sup> janvier 2023)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables.
Amendements à IAS 8 Définition d'une estimation comptable  (1 <sup>er</sup> janvier 2023)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Dans sa nouvelle définition, les estimations comptables sont des montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à des incertitudes en ce qui concerne leur évaluation.
Amendements à IAS 12 Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction  (1 <sup>er</sup> janvier 2023)	Ces amendements sont d'application rétrospective limitée à la première période comparative présentée. Ils précisent la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Ils précisent notamment que l'exemption de comptabilisation d'un impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif ne s'applique pas à ces transactions.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.